

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 25 septembre 2017
(18 H)
Compte-rendu de séance

✿ **28 délibérations ont été présentées à l'ordre du jour du Conseil Municipal**

✿ **Délibérations rajoutées sur table**

- La délibération n°29/175 «Installation d'un conseiller municipal : Madame Pechdo en remplacement de monsieur Christophe Ramond »
- La délibération n°30/176 « Patrimoine Mondial – Comité de Bien – Représentants de la ville d'Albi - Modifications »

✿ **Délibérations modifiées en séance :**

- La délibération n°2/148 « Organismes extérieurs – désignation des représentants - Modifications »
- La délibération n°8/154 « Office de tourisme – Nouvel espace d'accueil au 42 rue Mariès à Albi – subvention d'équipement - modifications »

✿ **Délibérations qui ont fait l'objet d'abstentions**

- La délibération n°3/149 «Evolution du tableau des effectifs » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention de Pascal Pragnère de la liste « Ensemble, changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes ».
- La délibération n°5/151 « Travaux complémentaires à la maison de services au public (MSAP) – Plan de financement et demande de subvention » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention de la liste « Ensemble, changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes »
- La délibération n°8/154 «Office de tourisme – Nouvel espace d'accueil au 42 rue Mariès à Albi – subvention d'équipement - modifications » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention de la liste « Ensemble, changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes ».

➤ La délibération n°19/165 « Square Bonaparte à Cantepau – acquisition de parties communes appartenant à la copropriété du « centre commercial du square Bonaparte » pour la Maison de Services Au Public (M.S.A.P.) » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstentions de la liste « Ensemble changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes » et Frédéric Cabrolhier, Julien Bacou du groupe « Albi Bleu Marine - FN ».

➤ La délibération n°24/170 « Autorisation de signature du marché de conception-réalisation relatif à la construction de la nouvelle station de production d'eau potable mutualisée avec les ville d'Arthès, Lescure d'Albigeois et Saint Juéry » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention de Pascal Pragnère de la liste « Ensemble, changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes ».

*** Délibérations qui n'ont pas été adoptées à l'unanimité**

➤ La délibération n°6/152 «Présence postale – renforcement du maillage territorial : création d'une agence postale communale au sein de la Maison des Services Au Public Albi-Rive Droite et ouverture d'un relais commerçant à l'Ouest de la ville » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, vote contre de la liste « Ensemble, changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes », abstention du groupe « Socialiste et Citoyen », Frédéric Cabrolhier et Julien Bacou du groupe « Albi Bleu Marine - FN ».

➤ La délibération n°12/158 « Révision du montant de la redevance versée par la SASP Sporting Club Albigeois à la ville d'Albi » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, vote contre de Frédéric Cabrolhier et Julien Bacou du groupe « Albi Bleu Marine - FN », abstentions de la liste « Ensemble changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes ».

➤ La délibération n°23/169 « Les Fargues – Acquisition d'un ensemble de terrains aux conjoints Pélissier et à M Jean Pélissier par l'intermédiaire de la SAFER Occitanie » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, vote contre de la liste « Ensemble changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes » et Fabien Lacoste du groupe « Socialiste et Citoyen ».

✿ Votes à main levée et à bulletin secret

➤ La délibération n°2/148 «Organismes extérieurs – désignations des représentants - Modifications » nécessite à la demande des groupes Minoritaires un vote à bulletin secret pour l'Office Municipal d'Education Physique et des Sports et pour le conseil de quartier Ouest-Pointe de Marre et un vote à main levée pour les autres organismes extérieurs.

Votes à bulletins secrets pour les deux organismes suivants :

- Désignation de l'élu du groupe Minoritaire en qualité de membre de l'Office Municipal d'Education Physique et des Sports (OMEPS) en remplacement de Christophe Ramond :

Candidature de Patrice Bedier du groupe « Socialiste et Citoyen »
Candidature de Julien Bacou du groupe « Albi-Bleu Marine-FN »

Marie-Louise At et Roland Foissac assurent le dépouillement
42 votants
Patrice Bedier (groupe « Socialiste et Citoyen ») : 8 voix
Julien Bacou (groupe « Albi Bleu Marine – FN) : 2 voix
32 votes blancs

Patrice Bedier est élu en qualité de membre de l'Office Municipal d'Education Physique et des Sports (OMEPS) en remplacement de Christophe Ramond

- Désignation de l'élu du groupe Minoritaire en qualité de membre du conseil de quartier « Quartiers Ouest–Pointe de Marre) en remplacement de Christophe Ramond

Candidature de Dominique Pechdo du groupe « Socialiste et Citoyen »
Candidature de Julien Bacou du groupe « Albi Bleu Marine - FN »

Marie Louise At et Roland Foissac assurent le dépouillement
42 votants
Dominique Pechdo (groupe « Socialiste et Citoyen ») : 8 voix
Julien Bacou (groupe « Albi Bleu Marine – FN) : 2 voix
32 votes blancs

Dominique Pechdo est désignée membre du conseil de quartier « Quartiers Ouest–Pointe de Marre) en remplacement de Christophe Ramond.

Vote à main levée pour les autres organismes extérieurs:

UNANIMITÉ

✿ **Hommage**

Mme le Maire rend hommage à M. Claude Lecomte, conseiller municipal, décédé en juillet 2017.

✿ **Installation de deux nouveaux conseillers municipaux :**

- Mme Magali Cambon suite au décès de Claude Lecomte
- Mme Dominique Pechdo en remplacement de M. Christophe Ramond, démissionnaire de son mandat de conseiller municipal.

✿ **Information**

Information est donnée au conseil municipal du retrait de la délégation de fonctions et de signature de M. Philippe Bonnacarrère, par arrêté en date du 15 septembre 2017, établi à la demande de l'intéressé en application de la loi organique n°2014-125 du 14 février 2014 interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de député ou de sénateur.

✿ Mme le Maire félicite M. Christophe Ramond suite à son élection à la présidence du conseil départemental.

✿ **Présentation :**

- Naïma Marengo expose le bilan de la saison estivale 2017 en matière culturelle
- Jean-Michel Bouat présente la nouvelle station de production d'eau potable à Causseles.

*** Motion présentée par Roland Foissac de la liste « Ensemble changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes**



Albi, le 22 septembre 2017

MOTION

*déposée par Roland FOISSAC
au Conseil Municipal du 25 septembre 2017*

**Pour un moratoire sur la décision gouvernementale
concernant les contrats aidés**

La décision annoncée par le gouvernement de ne pas renouveler les contrats aidés et de ne plus en signer de nouveaux plonge un grand nombre de collectivités et d'associations dans des difficultés insurmontables pour assurer leurs missions de service public.

Alerté par de nombreuses associations albigeoises, le Conseil municipal d'Albi, réuni le 25 09 17 demande au gouvernement un moratoire afin de ne pas compromettre l'activité indispensable de ces associations et de préserver les perspectives d'insertion des personnes actuellement sous contrat.

Roland FOISSAC
Elu du CLIC Frond de Gauche

Vote pour un moratoire sur la décision gouvernementale de suppression des contrats aidés : les groupes Majoritaire, « Socialiste et Citoyen » et la liste « Ensemble changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes »

Abstentions sur un moratoire de la décision gouvernementale de suppression des contrats aidés : Muriel Roques Etienne et Bruno Crusel du groupe Majoritaire, Frédéric Cabrolier et Julien Bacou du groupe « Albi Bleu Marine - FN »

*** Décisions du maire du 24 avril 2017 et du 3 juillet 2017**

Décisions du Maire - séance du conseil municipal du 24 avril 2017

Décision du maire n° 76 : question de M Lacoste

La mission confiée au cabinet d'architecte IB2M, représenté par M Sébastien Pierrard concerne la construction d'un bâtiment dédié à la Police Municipale. Ce nouveau bâtiment sera situé dans le prolongement des locaux de la sécurité civile, eux mêmes jouxtant la gare de la Madeleine.

Les locaux comprendront un accueil, les bureaux de l'encadrement, une salle de réunion, une salle pour la vidéo surveillance et les vestiaires du personnel.

Les locaux actuels qui accueillent la PM dans l'ancienne caserne Teyssier sont en cours de cession à l'AGAPEI qui doit les aménager en résidence adaptée pour personnes handicapées.

Décision du maire n°81 :

La décision du maire n°81 concernait l'avenant n°1 au marché 15,040M relatif aux travaux de réhabilitation et d'extension des fermes de la Mouline pour le lot VRD – espaces verts (avenant en moins value de (-) 3 175,92€ - Entreprise SAS CAUSSE ET BRUNET. Ces aménagements extérieurs sont confiés à l'entreprise dans le cadre du projet du domaine de la Mouline. Après réception des travaux, leur entretien sera assuré par le service parc et jardin de la ville.

Décision du maire n°103 :

La décision du maire 103 concernait l'attribution du marché 17.024M, mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'ordonnancement, le pilotage et la coordination des travaux (OPC) dans le cadre de l'opération de construction d'une station de production d'eau potable sur la commune d'Albi. Le marché a été attribué à la SA MI – GSO pour un montant de 119 592,00 €TTC.

Décision du maire 104 :

La décision 104 concernait l'attribution du marché 17.025M, mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le contrôle technique dans le cadre de l'opération de construction d'une station d'eau potable sur la commune d'Albi. Le marché a été attribué à la SAS BUREAU ALPES CONTRÔLE pour un montant de 57 144,00 € TTC.

Décisions du Maire -Séance du conseil municipal du 3 juillet 2017

Décision du Maire n° 129 :

La SCP d'avocats BOUYSSOU et Associés, est désignée pour représenter la Ville d'Albi et agira en son nom dans l'instance n°1701508-6 introduite par monsieur et madame DESARNAUTS, monsieur et madame HEBRARD devant le tribunal administratif de Toulouse aux fins de faire annuler l'arrêté de permis de construire modificatif PC 81004 15 X1077 M02 en date du 24 janvier 2017 accordé à la société AD PROMOTION.

Décision du Maire n°136 :

L'association Street Ladies contribue par son activité et les événements qu'elle organise à l'animation de la ville d'Albi. A ce titre, elle a été amenée à plusieurs reprises depuis 2011 à solliciter l'utilisation de locaux au sein de la Maison de Quartier de Cantepau.

Aussi, au regard de l'intérêt de l'activité de l'association pour la ville comme cela se pratique avec de nombreuses associations, il a été proposé de formaliser l'attribution de créneaux horaires pour des locaux à la Maison de Quartier de Cantepau dans le cadre d'une convention de mise à disposition. A noter que l'occupation consentie par ce type de convention l'est toujours à titre précaire et révocable.

Décision du Maire n°137 :

A quel bâtiment fait-on référence ?

La décision porte sur un avenant n°2 au marché n°14.110 relatif aux prestations de maintenance des équipements thermiques de la ville d'Albi.

Le marché initial porte sur l'ensemble des bâtiments de la ville d'Albi, l'avenant n°2 vise à ajouter certains équipements récemment construits ou installés, notamment la Ferme de la Mouline, et des équipements de la ferme de Gausserand, au CTM de Charcot, au centre Horticole des Issards, au Carré Public, au Stadium Municipal.

Décision du Maire 150

Elle concerne la non préemption d'un bien situé à Canavières, d'une superficie de 2304 m², cadastré DS 185. ce bien comprenant une habitation ne présente pas d'intérêt pour développer le maraîchage sur la ZAD de Canavières.

Décisions du Maire n°153 :

Lors des entretiens de Correns consacrés à l'agroécologie – phytomanagement où des réponses techniques sont apportées à l'utilisation des méthodes naturelles en agriculture- en mai 2017, Mme le Maire a demandé à Jean-Michel Bouat, adjoint au développement durable, à l'agriculture urbaine et à l'eau de le représenter. Mandat spécial lui est donc accordé par décision du Maire.

Décisions du Maire n°162 :

Combien coûte le spectacle pyrotechnique du 14 juillet ?

Le feu d'artifice d'Albi est le spectacle pyrotechnique le plus long de la région Occitanie avec une durée d'une demi-heure (Carcassonne 25 minutes, Toulouse 20 minutes et Montpellier 23 minutes).

L'artificier qui a officié cette année à Albi est la SARL PYROFEERIE, représentée par monsieur Lionel Calvayrac, gérant, dont le siège est situé dans le Tarn à Saint Salvy de la Balme. Le montant global et forfaitaire s'élève à 22 000 € TTC(à titre de comparaison, Carcassonne cette année 123 000 € - Toulouse 70 000 € et Montpellier 130 000 € cette année).

Décision du Maire n°174 :

Demande de précisions sur l'étude lancée par la centrale photovoltaïque au sol

Il s'agit d'une étude qui porte sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la transformation de l'ancien parc à charbon situé sur le site de Pélissier en une centrale photovoltaïque au sol.

Cette étude comprend :

- Une tranche ferme qui a pour objet la réalisation d'une étude de faisabilité d'un projet de centrale photovoltaïque sur le site de Pélissier à Albi et analyse des différents montages opérationnels.
- deux tranches optionnelles qui ont pour objet l'assistance auprès de la ville d'Albi pour le montage opérationnel du projet photovoltaïque en fonction du scénario retenu en tranche ferme.

Le titulaire retenu pour mener à bien cette étude est le groupement solidaire ASSOCIATION HESPUL (mandataire)/ SAS INDDIGO / cabinet BRUN-CESSAC / SARL ECLORE.

Décision du Maire n°185 :

Etude de programmation pour la construction d'une centrale de production agro-alimentaire – de quoi s'agit-il ?

La décision porte sur l'attribution au groupement conjoint OTEIS Département AMO SAS (mandataire) / EURL BFR / Sarl IFECC d'une mission de programmation consistant à élaborer un programme fonctionnel et technique détaillé pour la construction de la nouvelle Unité Centrale de Production de repas (cuisine centrale municipale).

La Cuisine Centrale Municipale d'Albi a été conçue il y a 40 ans pour répondre à un besoin de production de 800 repas . Elle doit fournir aujourd'hui plus de 3 400 repas chaque jour, soit 626 500 repas pour l'année 2016 selon le mode de liaison froide.

Malgré des investissements de mises aux normes réguliers, cet équipement est devenu trop petit. Il sera remplacé à l'horizon 2019 par un nouvel équipement municipal en régie qui formera la régie « Restauration Publique de l'Albigeois » dimensionné et adapté à ses nouveaux besoins . La production annuelle prévisionnelle est évaluée à environ 1 100 000 repas.

Conseil Municipal
Séance Publique du 25 septembre 2017

1 / 147 - Installation d'un conseiller municipal : Madame Magali Cambon en remplacement de monsieur Claude Lecomte

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

2 / 148 - Organismes extérieurs - désignations des représentants - Modifications

Jean-Christophe DELAUNAY, rapporteur

3 / 149 - Evolution du tableau des effectifs

Gisèle DEDIEU, rapporteur

4 / 150 - Budget Aérodrome - Admission en non-valeur

Louis BARRET, rapporteur

5 / 151 - Travaux complémentaires à la maison de services au public (MSAP) - Plan de financement et demande de subvention

Louis BARRET, rapporteur

6 / 152 - Présence postale - Renforcement du maillage territorial : création d'une agence postale communale au sein de la Maison des Services Au Public Albi-Rive Droite et ouverture d'un relais poste commerçant à l'Ouest de la ville

Enrico SPATARO, rapporteur

7 / 153 - Adhésion à l'UNICEF - label Ville amie des enfants

Odile LACAZE, rapporteur

8 / 154 - Office de tourisme - Nouvel espace d'accueil au 42 rue Mariés à Albi - subvention d'équipement - modifications

Michel FRANQUES, rapporteur

9 / 155 - Tourisme : 25ème édition du salon anim'Ville Grand Sud - Attribution d'une subvention complémentaire à la Fédération Festivals, Carnavals et Fêtes d'Occitanie Catalogne Année 2017

Michel FRANQUES, rapporteur

10 / 156 - Association ASPTT Omnisports section Football - Versement d'un acompte sur la subvention de fonctionnement 2018

Michel FRANQUES, rapporteur

11 / 157 - Association Albi Natation - Albi 24 heures - ASPTT Omnisports section Football - Aides financières

Michel FRANQUES, rapporteur

12 / 158 - Révision du montant de la redevance versée par la SASP Sporting Club Albigeois à la ville d'Albi

Michel FRANQUES, rapporteur

13 / 159 - Association Albi Rugby League XIII - Versement d'un acompte sur la subvention de fonctionnement 2018

Michel FRANQUES, rapporteur

14 / 160 - Ciné Forum - 21ème édition du festival les Oeillades : convention financière au titre de l'année 2017 pour l'attribution d'une subvention

Naïma MARENGO, rapporteur

15 / 161 - Association Densité : attribution d'une subvention pour l'organisation du festival "Site et danse en chantier"

Naïma MARENGO, rapporteur

- 16 / 162 - Centre national de création musicale d'Albi - Groupe de Musique Électro-acoustique (GMEA) : attribution d'une subvention - avenant n°4 à la convention financière au titre de l'année 2017**
Naïma MARENGO, rapporteur
- 17 / 163 - Aménagement rive droite, secteur Pratgraussals - Lancement de la concertation**
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur
- 18 / 164 - CASTELVIEL - Charte couleur - Etude CAUE**
Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur
- 19 / 165 - Square Bonaparte à Cantepau - acquisition de parties communes appartenant à la copropriété du «centre commercial du square Bonaparte» pour la Maison de Services Au Public (M.S.A.P).**
Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur
- 20 / 166 - Avenue maréchal Kellermann - acquisition d'un ensemble immobilier aux consorts Amans, concerné par l'emplacement réservé n°24**
Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur
- 21 / 167 - Rue Sarah Bernhardt - rétrocession d'un délaissé à des riverains afin de régulariser une situation de fait**
Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur
- 22 / 168 - Boulevard Général Sibille : cession d'un délaissé au Centre Hospitalier d'Albi en vue de son agrandissement**
Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur
- 23 / 169 - Les Fargues - acquisition d'un ensemble de terrains aux consorts Pélissier et à M Jean Pélissier par l'intermédiaire de la SAFER Occitanie.**
Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur
- 24 / 170 - Autorisation de signature du marché de conception-réalisation relatif à la construction de la nouvelle station de production d'eau potable mutualisée avec les villes d'Arthès, Lescure d'Albigeois et Saint-Juéry.**
Jean-Michel BOUAT, rapporteur
- 25 / 171 - Appel à projets de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée pour l'autoconsommation d'électricité photovoltaïque – Demande de subvention**
Jean-Michel BOUAT, rapporteur
- 26 / 172 - Mise en œuvre de l'Atlas de Biodiversité Communale**
Bruno LAILHEUGUE, rapporteur
- 27 / 173 - Adhésion au dispositif d'achat groupé GAZ 4 mis en oeuvre par l'UGAP pour les besoins de fourniture de gaz naturel**
Patrick BETEILLE, rapporteur
- 28 / 174 - Décisions du Maire**
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur
- 29 / 175 - Installation d'un conseiller municipal : Madame Dominique Pecho en remplacement de monsieur Christophe Ramond**
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur
- 30 / 176 - Patrimoine Mondial - Comité de Bien - Représentants de la ville d'Albi - Modification**
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

AFFAIRES GÉNÉRALES

1 / 147 - Installation d'un conseiller municipal : Madame Magali Cambon en remplacement de monsieur Claude Lecomte

L'an deux mille dix sept, le vingt cinq septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme. Le Maire en date du 19 septembre 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Naïma MARENKO donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Geneviève PEREZ
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Jean-Michel BOUAT, Pierre-Marie SENES, Glawdys RAMADJI

AFFAIRES GÉNÉRALES

1 / 147 - Installation d'un conseiller municipal : Madame Magali Cambon en remplacement de monsieur Claude Lecomte

référence(s) :

Service pilote : Affaires générales

Autres services concernés :

Tous services

Elu(s) référent(s) :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

Monsieur Claude LECOMTE, conseiller municipal, est décédé le 24 juillet 2017.

En application de l'article L270 du Code électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Par courrier en date du 7 septembre 2017, Monsieur Marc Sudre qui se trouve être le suivant sur la liste m'a adressé une renonciation expresse à exercer son mandat du fait d'obligations professionnelles et personnelles qui ne lui permettent pas d'assurer la fonction de conseiller municipal.

Par conséquent, madame Magali Cambon est appelée en remplacement de Monsieur Claude Lecomte.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article L 270 du code électoral,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE

de l'installation de madame Magali Cambon.

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

AFFAIRES GÉNÉRALES

2 / 148 - Organismes extérieurs - désignations des représentants - Modifications

L'an deux mille dix sept, le vingt cinq septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 19 septembre 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Naïma MARENCO donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Geneviève PEREZ
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Glawdys RAMADJI

AFFAIRES GÉNÉRALES

2 / 148 - Organismes extérieurs - désignations des représentants - Modifications

référence(s) :

Service pilote : Affaires générales

Autres services concernés :

Tous services

Elu(s) référent(s) : Jean-Christophe Delaunay

Jean-Christophe DELAUNAY, rapporteur

Suite au décès de Monsieur Claude Lecomte et à la démission de Monsieur Christophe Ramond, il convient de désigner un nouveau représentant au sein des organismes suivants :

- Lycée et LEP Rascol

1 élu en remplacement de Claude Lecomte

- Collège Aristide Bruant

1 élu en remplacement de Claude Lecomte

- Ecole primaire Bon Sauveur

1 élu en remplacement de Claude Lecomte

- Association de gestion de la Scène Nationale d'Albi

1 élu en remplacement de Claude Lecomte

- Office de Tourisme d'Albi

1 élu en remplacement de Claude Lecomte

- Maison des Jeunes et de la Culture d'Albi

1 élu en remplacement de Claude Lecomte

- Comité de pilotage de coopération décentralisée Albi-Abomey

1 représentant en remplacement de Claude Lecomte

- Société Publique Locale « Pôle Funéraire Public de l'Albigeois » - Conseil de surveillance

1 représentant en remplacement de Claude Lecomte

- Office Municipal d'Education Physique et des Sports (OMEPS)

1 élu en remplacement de Christophe Ramond

- Commission consultative des services publics locaux :

1 élu suppléant en remplacement de Christophe Ramond

- Conseils de quartier :

1 élu des groupes minoritaires en qualité de membre du conseil de quartier « Quartiers Ouest-Pointe de Marre) en remplacement de Christophe Ramond

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

les modifications ci-dessous :

- Lycée et LEP Rascol

Jean-Michel Bouat *en remplacement de Claude Lecomte*

- Collège Aristide Bruant

Jean Esquerre *en remplacement de Claude Lecomte*

- Ecole primaire Bon Sauveur

Jean Esquerre *en remplacement de Claude Lecomte*

- Association de gestion de la Scène Nationale d'Albi

Jean-Christophe Delaunay *en remplacement de Claude Lecomte*

- Office de Tourisme d'Albi

Geneviève Marty *en remplacement de Claude Lecomte*

- Maison des Jeunes et de la Culture d'Albi

Sylvie Bascoul-Vialard *en remplacement de Claude Lecomte*

- Comité de pilotage de coopération décentralisée Albi-Abomey

Marie Louise At *en remplacement de Claude Lecomte*

- Société Publique Locale « Pôle Funéraire Public de l'Albigeois » - Conseil de surveillance

Achille Tarricone *en remplacement de Claude Lecomte*

- Commission consultative des services publics locaux :

Dominique Pechdo *en tant que suppléante en remplacement de Christophe Ramond*

Vote à main levée :

UNANIMITÉ

Votes à bulletins secrets pour les deux organismes suivants :

- Désignation de l'élu du groupe Minoritaire en qualité de membre de l'Office Municipal d'Education Physique et des Sports (OMEPS) en remplacement de Christophe Ramond :

Candidature de Patrice Bedier du groupe « Socialiste et Citoyen »

Candidature de Julien Bacou du groupe « Albi-Bleu Marine-FN »

Marie-Louise At et Roland Foissac assurent le dépouillement
42 votants
Patrice Bedier (groupe « Socialiste et Citoyen ») : 8 voix
Julien Bacou (groupe « Albi Bleu Marine – FN) : 2 voix
32 votes blancs

Patrice Bedier est élu en qualité de membre de l'Office Municipal d'Education Physique et des Sports (OMEPS) en remplacement de Christophe Ramond

- Désignation de l'élu du groupe Minoritaire en qualité de membre du conseil de quartier « Quartiers Ouest–Pointe de Marre) en remplacement de Christophe Ramond

Candidature de Dominique Pechdo du groupe « Socialiste et Citoyen »
Candidature de Julien Bacou du groupe « Albi Bleu Marine - FN »

Marie Louise At et Roland Foissac assurent le dépouillement
42 votants
Dominique Pechdo (groupe « Socialiste et Citoyen ») : 8 voix
Julien Bacou (groupe « Albi Bleu Marine – FN) : 2 voix
32 votes blancs

Dominique Pechdo est désignée membre du conseil de quartier « Quartiers Ouest–Pointe de Marre) en remplacement de Christophe Ramond.

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

RESSOURCES HUMAINES

3 / 149 - Evolution du tableau des effectifs

L'an deux mille dix sept, le vingt cinq septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 19 septembre 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Naïma MARENCO donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Geneviève PEREZ
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Glawdys RAMADJI

RESSOURCES HUMAINES

3 / 149 - Evolution du tableau des effectifs

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 12 septembre 2017

Comité technique du 20 septembre 2017

Service pilote : Direction mutualisée des ressources humaines

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Gisèle Dedieu

Gisèle DEDIEU, rapporteur

Le tableau des effectifs de la collectivité est régulièrement remis à jour pour refléter de façon sincère les emplois de la collectivité effectivement pourvus ou représentant des besoins identifiés.

Cet outil de gestion retranscrit les enjeux de la collectivité en matière d'évolution des ressources humaines : adaptation des services lors des modifications d'organisation, élévation du niveau des compétences et valorisation des parcours de professionnalisation par les nominations d'agents suite à leur réussite aux concours, mobilité interne des agents municipaux, ...

Le tableau des effectifs présente le renouvellement et les créations d'emplois issues de l'identification de métiers et de fonctions, en les conciliant avec les objectifs de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Par conséquent, il vous est proposé d'adopter la mise à jour du tableau des effectifs des services municipaux telle que présentée en annexe de la présente délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

les modifications du tableau des effectifs telles qu'elles sont présentées dans le document joint en annexe.

DIT QUE

les crédits nécessaires sont inscrits au budget prévisionnel de la Ville d'Albi pour l'exercice 2017, chapitre 012.

Nombre de votants : 42

Abstention : 1 (Pascal Pragnère de la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

FINANCES

4 / 150 - Budget Aérodrome - Admission en non-valeur

L'an deux mille dix sept, le vingt cinq septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 19 septembre 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Naïma MARENGO donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Geneviève PEREZ
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Glawdys RAMADJI

FINANCES

4 / 150 - Budget Aérodrome - Admission en non-valeur

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 12 septembre 2017

Service pilote : Budgets annexes

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Il a été établi divers titres de recette concernant le budget de l'aérodrome :

RÉFÉRENCES	MONTANT H.T.	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.
Liste n° 2558080233	176,89	10,85	187,74
TOTAL	176,89	10,85	187,74

Malgré les différentes poursuites effectuées par le Comptable, il n'a pas été possible de recouvrer ces créances dont le montant s'élève à 187,74 € TTC pour le budget de l'aérodrome.

Ces factures sont relatives à des impayés de redevances aéronautiques.

Il convient donc d'émettre en non valeur ces titres, conformément aux états transmis par le Trésorier Principal d'Albi-Ville, par l'émission d'un mandat pour le budget de l'aérodrome d'un montant de 176,89 € H.T., 10,85 € de TVA au chapitre 65 article 6541.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

VU la demande d'admission en non valeur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

l'admission en non valeur des titres par l'émission d'un mandat pour le budget de l'aérodrome d'un montant de 176,89 € H.T, 10,85 € de TVA au chapitre 65 article 6541.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

FINANCES

5 / 151 - Travaux complémentaires à la maison de services au public (MSAP) - Plan de financement et demande de subvention

L'an deux mille dix sept, le vingt cinq septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 19 septembre 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Naïma MARENGO donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Geneviève PEREZ
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Glawdys RAMADJI

FINANCES

5 / 151 - Travaux complémentaires à la maison de services au public (MSAP) - Plan de financement et demande de subvention

référence(s) :

Commission proximité - vie sociale du 13 septembre 2017

Service pilote : Budget général

Autres services concernés :

Direction vie des quartiers - citoyenneté - jeunesse

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Par délibération du 3 juillet 2017, la commune d'Albi a approuvé la création de la maison de services au public (MSAP) de Cantepau ainsi que son plan de financement.

Ainsi, la Ville a acquis et va aménager les locaux situés aux N°22 et 24 du Square Bonaparte afin de disposer d'un ensemble bâti d'un seul et même tenant permettant d'accueillir le public et les différents partenaires dans des conditions optimales.

Dans une recherche de cohérence d'ensemble, le département et la commune d'Albi souhaitent également aménager la jonction entre l'actuelle maison du département (propriété de Tarn Habitat) et la future MSAP.

Ces travaux seront réalisés par la commune d'Albi. Ils portent sur une surface de 20m² et comprennent la démolition de cloisons, la reprise des sols, murs, plafonds, le changement de menuiseries extérieures ainsi que des raccordements électriques.

Le coût des travaux est estimé à 22 906 € HT.

Il est donc proposé d'approuver le plan de financement de cette opération inscrite au budget et de solliciter une subvention du département du Tarn à hauteur de 70%.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux	22 906 €	Commune d'Albi	6 782 €
		Département du Tarn	16 034 €
TOTAL	22 906 €	TOTAL	22 906 €

SOLLICITE

la subvention du département inscrite dans le plan de financement ci-dessus.

AUTORISE

le Maire à signer tous les documents concernant la subvention demandée.

Nombre de votants : 42

Abstentions : 3 (la liste "Ensemble, changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

ANIMATION ET VIE DES QUARTIERS

6 / 152 - Présence postale - Renforcement du maillage territorial : création d'une agence postale communale au sein de la Maison des Services Au Public Albi-Rive Droite et ouverture d'un relais poste commerçant à l'Ouest de la ville

L'an deux mille dix sept, le vingt cinq septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 19 septembre 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Naïma MARENGO donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Geneviève PEREZ
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Glawdys RAMADJI

6 / 152 - Présence postale - Renforcement du maillage territorial : création d'une agence postale communale au sein de la Maison des Services Au Public Albi-Rive Droite et ouverture d'un relais poste commerçant à l'Ouest de la ville

référence(s) :

délibération n°69/143 du 3 juillet 2017

Commission proximité - vie sociale du mercredi 13 septembre 2017

Service pilote : Vie des quartiers

Autres services concernés :

urbanisme

Bâtiments

Juridique

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Enrico Spataro

Enrico SPATARO, rapporteur

Au titre de sa mission d'aménagement du territoire, le groupe La Poste est soumis par la loi à des règles d'accessibilité et d'adaptabilité de son réseau.

Les nouveaux usages et comportements des usagers du service postal, naturellement enclins depuis plusieurs années à se porter vers les outils et services numériques, entraînent une baisse généralisée des volumes de courrier et de la fréquentation des bureaux de poste sur le territoire national.

Le Groupe La Poste, au titre de ses missions de service public, est ainsi tenu d'adapter son offre de services au plus près des modes de vie et des attentes des usagers et de proposer un service universel postal et une accessibilité bancaire de proximité répondant aux critères suivants : facilité d'accès et de stationnement, horaires élargis pour le dépôt de courriers et le retrait de colis, services numériques, activité et conseil bancaires de premier niveau.

Ces évolutions se font en concertation étroite avec les collectivités locales notamment par la conclusion de partenariats locaux publics ou privés, dans un cadre défini par le contrat de présence postale territoriale 2017-2019 signé entre l'État, l'Association des maires de France et le Groupe La Poste ; contrat qui fixe les conditions d'adaptation de la présence postale aux besoins diversifiés des territoires et des populations dans les différents départements en tenant compte des évolutions des usages et des technologies, en particulier à travers :

- la poursuite de l'intégration de services postaux dans des espaces mutualisés comme les Maisons des Services Au Public (MSAP), à travers les agences postales communales, et les relais poste ;
- l'expérimentation de nouvelles formes de présence postale ou de mutualisation de services.
- le soutien à la présence de La Poste dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Dans ce contexte, le Groupe La Poste propose de renforcer son maillage territorial sur la commune d'Albi par deux nouveaux points de contact au nord et à l'ouest.

Dans le secteur nord, la ville d'Albi et le Département du Tarn se sont engagés dans une démarche forte et innovante visant à regrouper les services publics de proximité œuvrant dans le quartier prioritaire de Cantepau ou souhaitant y intervenir, sous une même entité, en constituant, sur le square Bonaparte, une Maison de Services Au Public (M.S.A.P), dispositif labellisé par l'État.

Ce projet s'inscrit en parfaite cohérence avec la démarche de renouvellement urbain (ANRU) « Cantepau demain », et les orientations de la loi NOTRe du 7 août 2015, prévoyant la mise en place d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

La création d'un tel équipement permettra de développer et d'adapter aux besoins l'offre de services, de fédérer les institutions et associations en présence, d'améliorer les formes collaboratives en mutualisant les moyens afin de garantir une meilleure visibilité et d'assurer la pérennité d'un service public de qualité au profit des habitants.

L'objectif est bien d'accompagner les usagers dans leurs démarches administratives du quotidien, favoriser l'accès aux droits et aux prestations sociales, aider à la résolution des conflits, faciliter les parcours vers la formation et l'emploi.

Plusieurs opérateurs nationaux et locaux sont d'ores et déjà impliqués dans ce partenariat (la Caisse d'Allocation Familiales du Tarn, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Pôle Emploi, Cap Emploi, la Mission Locale Tarn nord, la CARSAT, le CDAD 81, les association CIDFF et Mouvement Jeunes Femmes, le conciliateur de justice, le délégué du défenseur des droits...).

La Direction Régionale du groupe La Poste Haute-Occitanie a signifié son vif intérêt pour le projet de MSAP Albi-Rive Droite, et souhaite s'y associer, en transformant le bureau de poste de Cantepau en agence postale communale au sein de la Maison de Services au Public.

Ce partenariat permettra d'assurer la pérennité du service postal au nord de la commune, en développant l'amplitude horaire d'ouverture avec une offre de services pertinente et adaptée au public souvent fragilisé de ce quartier prioritaire de la politique de la ville.

Cette agence postale communale au sein de la future MSAP, s'inscrira en complémentarité directe avec le bureau de poste d'Albi Madeleine déjà fréquenté par les habitants du quartier, et dont l'offre s'est spécialisée notamment sur le volet bancaire (conseillers financiers, conseillers spécialisés en immobilier, en gestion de patrimoine, ou en conseil aux professionnels).

A l'ouest de la ville, considérant les évolutions urbaines et démographiques, le groupe La Poste envisage également de conforter sa présence en développant une offre de services en adéquation avec les familles de jeunes actifs qui y résident, par l'implantation d'un Relais poste commerçant, à la Maladrerie, permettant des retraits d'instances en horaires élargis.

Cette proposition vient en réponse aux attentes exprimées par les commerçants et habitants de ce secteur de la ville.

Le Groupe La Poste contribuera à l'organisation et au financement de ces points contact, au titre du fonctionnement (formation du personnel, entretien des locaux...) par le versement d'une indemnité mensuelle, et de l'investissement (travaux/mobiliers et équipements), tel que prévu dans le contrat pluriannuel de présence postale, après avis de la commission départementale de présence postale du Tarn, au titre du fonds de péréquation territoriale.

Les conditions du partenariat seront formalisées dans la convention de partenariat ci-annexée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 sur l'organisation du service public de la Poste, modifiée par les lois n° 2005-516 du 20 mai 2005 et n° 2010-123 du 9 février 2010,

VU la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation et d'aménagement du territoire, modifiée par les lois n°533 du 25 juin 1999 et 2000-321 du 12 avril 2000 autorisant la mise en commun de moyens entre établissements publics et les collectivités territoriales pour garantir la proximité des services publics sur le territoire,

VU l'article 98 de la loi NOTRe du 7 août 2015 prévoyant la mise en place d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public et notamment son article 100 prévoyant la création de Maisons de Services au Public (MSAP),

VU le contrat de présence postale territoriale 2017-2019

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération 69/143 du conseil municipal du 3 juillet 2017 pour la création de la Maison de Services Au Public Albi-Rive-Droite,

VU le projet de convention ci-annexé,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE

la création d'une agence postale communale au sein de la Maison de Services Au Public (M.S.A.P) Albi-Rive Droite sur le square Bonaparte dans le quartier de Cantepau, dont la gestion sera assurée par la ville d'Albi et d'un Relais poste commerçant dans le secteur de la Maladrerie, le projet de convention pour l'organisation de l'agence postale communale ci-annexé.

AUTORISE

Madame le maire ou son représentant à signer la convention pour l'organisation de l'agence postale communale entre la ville d'Albi et la direction régionale du Groupe La Poste, et les documents relatifs à l'obtention des financements extérieurs mobilisables au titre du fonctionnement et de l'investissement.

Nombre de votants : 42

Pour : 32 (le groupe Majoritaire)

Contre : 3 (la liste "Ensemble, changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")

Abstentions : 7 (le groupe "Socialiste et Citoyen", Frédéric Cabrolier et Julien Bacou du groupe "Albi Bleu Marine - FN")

Question adoptée

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

SOLIDARITÉS, PETITE ENFANCE ET FAMILLE

7 / 153 - Adhésion à l'UNICEF - label Ville amie des enfants

L'an deux mille dix sept, le vingt cinq septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 19 septembre 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Naïma MARENCO donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Geneviève PEREZ
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Glawdys RAMADJI

7 / 153 - Adhésion à l'UNICEF - label Ville amie des enfants

référence(s) :

Service pilote : Direction enfance éducation

Autres services concernés :

Affaires générales

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Odile Lacaze

Odile LACAZE, rapporteur

La Ville d'Albi souhaite devenir partenaire de l'UNICEF France et obtenir le label « Ville amie des enfants ».

Pour cela, elle souhaite s'engager à:

- mettre en œuvre la Convention des droits de l'enfant au niveau local : il sera tenu compte des droits de l'enfant dans les politiques publiques locales, dans les dispositifs locaux dirigés vers les enfants, les jeunes et leurs familles mais aussi dans les budgets de la collectivité.
- développer des actions innovantes pour apporter les réponses les mieux adaptées aux situations que connaissent les enfants et les jeunes et en particulier les plus fragiles.
- encourager les enfants et les jeunes à être des acteurs de la vie sociale. Leurs besoins, leur voix, leurs opinions, leurs projets seront pris en compte et influenceront, dans tous les domaines qui les concernent, la prise de décision des élus locaux.
- faire connaître les droits de l'enfant et à en évaluer l'application sur son territoire.

La candidature de la Ville d'Albi repose sur les actions ou projets innovants suivants :

- Bien-être et cadre de vie
- Non-discrimination et égal accès aux services et la lutte contre la pauvreté
- Participation citoyenne des enfants et des adolescents
- Sécurité et protection
- Parentalité
- Santé, hygiène et nutrition
- Prise en compte du handicap
- Éducation
- Accès au jeu, sport, culture et loisirs
- Engagement pour la solidarité internationale

Parmi ces domaines, la ville d'Albi priorisera ses actions en direction des enfants et des adolescents pendant toute la durée de la convention qui sera établie.

Dans ce cadre il convient que la ville d'Albi devienne adhérent de l'UNICEF.

Le montant de l'adhésion annuelle s'élève à deux cent euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet présenté de faire labelliser la ville d'Albi par l'UNICEF en tant que « Ville amie des enfants » en soutenant des actions innovantes en direction des enfants et des adolescents,

VU le montant de l'adhésion l'UNICEF d'un montant de deux cent euros,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

AUTORISE

le maire

- à déposer un dossier de candidature « Ville amie des enfants » à l'UNICEF
- à signer la convention d'objectifs qui sera établie avec l'UNICEF
- à verser à l'UNICEF le montant de l'adhésion annuelle fixée à deux cent euros

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

TOURISME

8 / 154 - Office de tourisme - Nouvel espace d'accueil au 42 rue Mariés à Albi - subvention d'équipement - modifications

L'an deux mille dix sept, le vingt cinq septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 19 septembre 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Geneviève PEREZ
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Glawdys RAMADJI

8 / 154 - Office de tourisme - Nouvel espace d'accueil au 42 rue Mariés à Albi - subvention d'équipement - modifications

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 12 septembre 2017

Service pilote : Commerce et marchés

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel FRANQUES, rapporteur

Le conseil municipal du 3 juillet 2017 a approuvé le versement d'une subvention d'équipement à l'Office du Tourisme d'Albi dans le cadre de la création d'un nouvel espace d'accueil au 42 rue Mariés à Albi.

La délibération correspondante faisait état d'un plan de financement dans lequel la Région Occitanie et le Département du Tarn étaient sollicités.

Ces deux collectivités ont accueilli favorablement cette demande mais elles ont demandé une modification du plan de financement pour être en cohérence avec leurs critères d'éligibilité.

Je vous rappelle que l'objectif est de doter l'Office de tourisme d'Albi, qui reçoit plus de 260 000 visiteurs par an, d'un nouvel espace d'accueil des publics au 42 rue Mariés, avec un accès direct sur le site emblématique de la place Sainte-Cécile.

En effet, l'actuel espace d'accueil, qui se situe aujourd'hui au sein du palais de la Berbie ne permet pas d'assurer un accueil optimal des publics en terme de surface et d'accessibilité. Il est de plus impossible d'y intégrer de nouveaux équipements permettant de proposer aux touristes de nouveaux outils d'information complémentaires des missions traditionnelles des offices. Ces locaux sont désormais affectés à l'administratif et feront l'objet d'un réaménagement porté par le syndicat mixte du Palais de la Berbie.

L'assemblée générale de l'office de tourisme du 7 juin 2017 a validé le choix de l'association de prendre à bail les locaux de l'ancienne Caisse d'Epargne, au 42 rue Mariés et d'y réaliser des travaux d'aménagement dont la finalité est de répondre aux objectifs suivants :

- Améliorer l'accessibilité, la gestion des flux, l'accueil, l'information des publics dans un espace réaménagé de 160 m² (locaux de plain-pied, aménagements des espaces intérieurs et extérieurs) ;
- Optimiser et développer l'ensemble des missions et rendre les services Accueil-Information accessibles à tous les publics ;
- Obtenir le classement en catégorie 1 (Le classement en catégorie 1 exige de répondre à différents critères en termes de services, de missions, de volume et d'espace, d'accueil, d'accès à l'information, de capacité technique et commerciale).
- Avoir un espace, suffisant, dédié à la promotion de territoires élargis (agglomération, département, région, métropole, Grands sites, Unesco...) ;
- Répondre au degré d'exigence et du développement à l'international, d'une destination et d'offres touristiques d'exception ;
- Articuler la stratégie touristique en cohérence avec le plan de gestion de la Cité épiscopale et la politique d'attractivité de la ville d'Albi.
- Créer de véritables lieux professionnels pour recevoir les prestataires, les groupes, les professionnels du tourisme, les journalistes ;

- Être un lieu accessible pour tous les publics, connecté et vecteur d'animation et de valorisation économique du tourisme urbain et de l'attractivité du territoire.
- Offrir un service et une image cohérents avec la dimension touristique de la ville et celle de destination urbaine à haut potentiel.

Le dossier de subvention que l'office du Tourisme a transmis à la région Occitanie, au Département du Tarn et à la ville d'Albi faisait état d'un plan de financement qu'il convient d'adapter pour être en cohérence avec les critères d'éligibilité des collectivités locales sollicitées.

Ainsi, le nouveau plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Aménagement des locaux - Maitrise d'œuvre et AMO - Travaux	276 000 € 35 000 € 241 000 €	Région Occitanie (30 % des coût d'aménagement et 40 % sur volet numérique)	124 800 €
Volet numérique (bornes interactives, écrans, création de contenus, ...)	105 000 €	Département du Tarn (30 % hors bail)	125 700 €
Mobilier	38 000 €	Ville d'Albi (25% du coût global)	147 250 €
TOTAL hors bail	419 000 €	Autofinancement	191 250 €
Achat du bail commercial	170 000 €		
TOTAL HT	589 000 €		589 000 €

Il est proposé de valider ce soutien à l'association, étant entendu que le montant définitif de la subvention accordée sera déterminé au vu de l'avant projet qui sera remis par le maître d'œuvre de l'opération et du détail des mobiliers et équipements envisagés

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du tourisme (articles L133-1 à L133-3),

Vu les décisions de l'assemblée générale de l'office de tourisme du 7 juin 2017,

Vu le projet de convention joint en annexe à la présente délibération.

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE

d'approuver l'octroi d'une subvention d'équipement maximale de 147 250 € pour permettre à l'office du Tourisme d'Albi de financer l'achat du bail, les travaux d'aménagement envisagés et l'acquisition du mobilier et des équipements

DIT QUE

le montant définitif de la subvention octroyée sera fixée au regard de l'avant projet qui sera remis par le maître d'œuvre de l'opération et du détail des mobiliers et équipements envisagés.

DIT QUE

la dépense sera à prélever sur le chapitre 204 – rubrique 96 – articles 20421 et 20422.

AUTORISE

le maire à signer la convention d'aide financière afférente à la présente subvention.

Nombre de votants : 42

Abstentions : 3 (la liste "Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

TOURISME

9 / 155 - Tourisme : 25ème édition du salon anim'Ville Grand Sud - Attribution d'une subvention complémentaire à la Fédération Festivals, Carnavals et Fêtes d'Occitanie Catalogne Année 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt cinq septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 19 septembre 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Geneviève PEREZ
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Glawdys RAMADJI

TOURISME

9 / 155 - Tourisme : 25^{ème} édition du salon anim'Ville Grand Sud - Attribution d'une subvention complémentaire à la Fédération Festivals, Carnavals et Fêtes d'Occitanie Catalogne Année 2017

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 12 septembre 2017

Service pilote : Tourisme

Autres services concernés :

Affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel FRANQUES, rapporteur

La Fédération Festivals, Carnavals et Fêtes d'Occitanie Catalogne (ex FOFEMIP) a pour but de développer l'organisation des festivals, fêtes, spectacles et manifestations populaires (culturelles, carnavalesques, folkloriques, traditionnelles, sportives) et contribuer à l'animation des communes.

Elle s'attache à favoriser la transmission du patrimoine culturel immatériel de la région et veille au développement des échanges intergénérationnels par sa participation à toute initiative ou action favorisant la sensibilisation, la motivation, la formation et l'implication des jeunes dans le secteur festif et culturel.

Elle organise notamment chaque année à Albi le salon de la fête et de l'animation Anim'Ville Grand Sud, dont la 25^{ème} édition se tiendra au Parc des Expositions d'Albi les 4 et 5 novembre 2017.

Il s'agit d'un des plus importants salons professionnels de la fête en France avec plus de 110 exposants sur 3 000 m² d'exposition et d'espace de démonstration sous le parrainage de la Fédération Festivals, Carnavals et Fêtes de France.

Afin de soutenir cette association à l'occasion de la 25^{ème} édition du salon anim'Ville Grand Sud, il est proposé d'attribuer à la FCFOC, une subvention de complémentaire d'un montant de 1 000 €.

Les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65, fonction 95, article 6574 du budget 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la demande de subvention de la Fédération Festivals, Carnavals et Fêtes d'Occitanie Catalogne en date du 21 juin 2017,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

AUTORISE

l'attribution d'une subvention de 1 000 euros à la Fédération Festivals, Carnavals et Fêtes d'Occitanie Catalogne.

PRÉCISE QUE

les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65, fonction 95, article 6574 du budget 2017.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

SPORTS

10 / 156 - Association ASPTT Omnisports section Football - Versement d'un acompte sur la subvention de fonctionnement 2018

L'an deux mille dix sept, le vingt cinq septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 19 septembre 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Geneviève PEREZ
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Glawdys RAMADJI

SPORTS

10 / 156 - Association ASPTT Omnisports section Football - Versement d'un acompte sur la subvention de fonctionnement 2018

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 12 septembre 2017

Service pilote : Direction des sports

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel FRANQUES, rapporteur

A l'issue de la saison sportive 2017-2018, la section Football de l'ASPTT Omnisports a conservé sa place dans l'élite du football féminin en restant en Division 1.

Pour préparer la prochaine saison, le club doit engager, dès le mois de septembre à la reprise du championnat, diverses dépenses imputables au calendrier sportif 2017-2018.

Le club a donc sollicité par courrier la ville d'ALBI afin qu'une partie de la subvention prévue au budget 2018 soit versée en 2017.

Pour permettre à l'ASPTT Omnisports section Football de mener à bien son projet sportif, il est donc proposé d'octroyer une subvention de fonctionnement de 150 000€, répartie de la façon suivante :

- 50 000€ versés sur l'exercice 2017
- 100 000€ versés début 2018 sur l'exercice 2018

Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 précise que l'obligation de conclure une convention s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros.

La ville d'Albi a décidé de baisser ce seuil à 16 000 euros.

Il vous est donc proposé de valider la convention annexée à la présente délibération, qui précise l'objet de cette convention, le montant de la subvention et les conditions d'utilisation de celle-ci.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

d'attribuer la subvention suivante à l'ASPTT Omnisports, section football selon l'échéancier suivant :

- 50 000 € au titre de l'exercice 2017 à la signature de la convention
- 100 000 € au titre de l'exercice 2018

APPROUVE

Les termes de la convention.

AUTORISE

le maire à signer la convention jointe en annexe, qui porte sur les modalités de versement de la subvention de fonctionnement à l'association ASPTT Omnisports au titre de la saison 2017-2018.

DIT QUE

les crédits seront prélevés au chapitre 65, fonction 40, article 6574 : subvention de fonctionnement.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

SPORTS

11 / 157 - Association Albi Natation - Albi 24 heures - ASPTT Omnisports section Football - Aides financières

L'an deux mille dix sept, le vingt cinq septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 19 septembre 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Geneviève PEREZ
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Glawdys RAMADJI

SPORTS

11 / 157 - Association Albi Natation - Albi 24 heures - ASPTT Omnisports section Football - Aides financières

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 12 septembre 2017

Service pilote : Direction des sports

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel FRANQUES, rapporteur

Albi 24 heures :

L'association Albi 24H va organiser, les 21 et 22 octobre 2017, sa 5^e édition sur les installations du Stadium.

Cette course de niveau régional sera ouverte aux coureurs et marcheurs pour une durée de 24h, mais également aux coureurs sur une durée de 6h.

200 participants maximum sont attendus sur cette course.

Afin d'aider l'association Albi 24H dans l'organisation de cet événement, il est proposé d'accorder une aide financière de 1 000€.

Albi Natation :

Ayant eu plusieurs sportifs qualifiés sur des championnats de France à Strasbourg ou à Dunkerque au cours de la saison 2017, l'association Albi Natation a dû régler plusieurs factures significatives pour des déplacements sportifs.

Ashley DELOUVRIER a ainsi participé aux championnats de France des 15 ans et moins, du 19 au 23 juillet 2017, à Dunkerque en natation course.

Zoë JULES a également participé aux championnats de France Elite jeunes de plongeon à Strasbourg du 02 au 04 juin 2017.

L'éloignement de ces 2 compétitions ont entraîné des frais de fonctionnement importants évalués à plus de 3 500€.

Afin d'aider l'association Albi Natation dans la prise en charge des divers frais de déplacement, il est proposé d'accorder une aide financière de 1 500€.

ASPTT Omnisports :

L'association ASPTT Football a organisé du vendredi 18 au dimanche 20 août 2017, un tournoi international intitulé «Summer Tour» qui regroupait 4 équipes sur les installations du stade RIGAUD :

- 3 équipes françaises, l'ASPTT ALBI et l'Olympique de MARSEILLE qui évoluent en D1 et l'équipe de MONTAUBAN qui évolue en D2

- 1 équipe espagnole : Le FC BARCELONE

Pour organiser ce tournoi, l'ASPTT Football a dû engager diverses dépenses comme les frais de transport aller et retour, les frais d'hébergement de l'Olympique de Marseille et du FC Barcelone et les indemnités aux arbitres.

Afin d'accompagner l'ASPTT Football et lui permettre de couvrir les frais inhérents à l'organisation de cet événement, il est proposé d'accorder une aide financière de 15 000€ qui sera versée à la section Football de l'ASPTT Omnisports.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention avec l'association ASPTT Omnisports,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ,

DÉCIDE

d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

- Albi 24 heures : 1 000€

- Albi Natation : 1 500€

- ASPTT Omnisports section Football pour l'organisation du Summer Tour 2017 : 15 000€

APPROUVE

les termes de la convention pour l'attribution de la subvention 2017-2018 à l'ASPTT Omnisports.

AUTORISE

le maire à signer la convention pour l'attribution de la subvention 2017-2018 à l'ASPTT Omnisports.

DIT QUE

les crédits seront prélevés au chapitre 65, fonction 40, article 6574 du budget 2017.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

SPORTS

12 / 158 - Révision du montant de la redevance versée par la SASP Sporting Club Albigeois à la ville d'Albi

L'an deux mille dix sept, le vingt cinq septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 19 septembre 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Geneviève PEREZ
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Glawdys RAMADJI

SPORTS

12 / 158 - Révision du montant de la redevance versée par la SASP Sporting Club Albigeois à la ville d'Albi

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 12 septembre 2017

Service pilote : Direction des sports

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel FRANQUES, rapporteur

Le conseil municipal de la ville d'Albi a validé, par délibération du 26 septembre 2016, la convention d'occupation des installations sportives du Stadium qui lie la ville et la SASP Sporting Club Albigeois pour les saisons sportives 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019.

Le conseil municipal avait décidé de fixer à 50 000 €, le montant de la redevance que la SASP Sporting Club Albigeois devait verser à la ville en échange de la mise à disposition des installations du Stadium pour les matchs de championnat de Pro D2 organisés par la Ligue Nationale de Rugby.

Cette redevance de 50 000€ pour un niveau d'évolution en championnat de pro D2 prenait effet à compter de la saison sportive 2016-2017.

Suite à la descente du SCA en championnat de fédérale élite à compter de septembre 2017, cette redevance doit être revue à compter de la saison 2017-2018.

Il faut souligner que le nombre de matchs joués à domicile passe de 15 (en pro D2) à 10 matchs en fédérale élite.

L'avenant à la convention d'occupation des installations sportives du Stadium qu'il vous est demandé d'approuver a donc pour objet :

- de réviser à 20 000€ le montant de la redevance versée par la SASP Sporting Club Albigeois à la ville pour les 3 prochaines saisons sportives 2017-2018 à 2019-2020
- de modifier l'article 2 relatif à la durée
- de modifier l'article 4 relatif à la redevance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 26 septembre 2016,

VU le projet d'avenant,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

l'avenant à la convention d'occupation des installations sportives du Stadium tel qu'annexé à la présente délibération.

AUTORISE

le maire à signer l'avenant à la convention d'occupation des installations sportives du Stadium.

DIT QUE

les produits seront inscrits au compte 758 fonction 40.

Nombre de votants : 42

Pour : 37 (le groupe Majoritaire)

Contre : 2 (Frédéric Cabrolier et Julien Bacou du groupe "Albi Bleu Marine – FN")

Abstentions : 3 (la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")

Question adoptée

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

SPORTS

13 / 159 - Association Albi Rugby League XIII - Versement d'un acompte sur la subvention de fonctionnement 2018

L'an deux mille dix sept, le vingt cinq septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 19 septembre 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Geneviève PEREZ
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Glawdys RAMADJI

SPORTS

13 / 159 - Association Albi Rugby League XIII - Versement d'un acompte sur la subvention de fonctionnement 2018

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 12 septembre 2017

Service pilote : Direction des sports

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel FRANQUES, rapporteur

A l'issue de la saison sportive 2017-2018, l'association Albi Rugby League XIII (ARL XIII) a conservé sa place dans l'élite du rugby à XIII.

Pour préparer la prochaine saison, le club doit engager, dès le mois de septembre à la reprise du championnat, diverses dépenses imputables au calendrier sportif 2017-2018.

Le club a donc sollicité la ville d'Albi afin qu'une partie de la subvention prévue au budget 2018 soit versée en 2017.

Pour permettre à l'ARL XIII de mener à bien son projet sportif, il est donc proposé d'octroyer une subvention de 100 000€, répartie de la façon suivante :

- 25 000€ versés sur l'exercice 2017
- 75 000€ versés début 2018 sur l'exercice 2018

Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 précise que l'obligation de conclure une convention s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros.

La ville d'Albi a décidé de baisser ce seuil à 16 000 euros.

Il vous est donc proposé de valider la convention annexée à la présente délibération, qui précise l'objet de cette convention, le montant de la subvention et les conditions d'utilisation de celle-ci.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

d'attribuer la subvention suivante à l'ARL XIII, selon l'échéancier suivant :

- 25 000 € au titre de l'exercice 2017 à la signature de la convention
- 75 000 € au titre de l'exercice 2018

APPROUVE

les termes de la convention.

AUTORISE

le maire à signer la convention jointe en annexe, qui porte sur les modalités de versement de la subvention de fonctionnement à l'association ARL XIII au titre de la saison 2017-2018.

DIT QUE

les crédits seront prélevés au chapitre 65, fonction 40, article 6574 : subvention de fonctionnement.

Nombre de présents : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

CULTURE

14 / 160 - Ciné Forum - 21ème édition du festival les Oeillades : convention financière au titre de l'année 2017 pour l'attribution d'une subvention

L'an deux mille dix sept, le vingt cinq septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 19 septembre 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Geneviève PEREZ
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Glawdys RAMADJI

CULTURE

14 / 160 - Ciné Forum - 21^{ème} édition du festival les Oeillades : convention financière au titre de l'année 2017 pour l'attribution d'une subvention

référence(s) :

Commission attractivité et relations extérieures du 12 septembre 2017

Service pilote : Culture

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

Naïma MARENGO, rapporteur

L'association Ciné Forum organise du 21 au 26 novembre 2017, la 21^{ème} édition du festival du film francophone « les Oeillades ».

Au fil des ans, ce festival qui attire en moyenne 6000 spectateurs, a su s'imposer comme un événement incontournable de la programmation culturelle albigeoise. Il est aujourd'hui l'un des rares festivals français à être dédié au film francophone.

Comme les années précédentes, le festival investira différents sites de la ville : cinéma des Cordeliers, salle Arcé, salle Athanor, le pavillon d'honneur ; il s'associe également à diverses structures culturelles : Scène nationale d'Albi, médiathèque Pierre-Amalric, MJC d'Albi, Institut National Universitaire Champollion, Cap'Cinéma., etc.

Le programme de cette 21^{ème} édition comprend :

- la projection de 15 films inédits ou en avant-première avec présentation par les équipes du film, des débats avec des invités et la remise d'un prix du public ;
- un programme de films documentaires, présentés par les réalisateurs ;
- une compétition entre quelques 200 courts-métrages permettant de décerner le prix du jury et le prix du public ;
- la mise en avant de réalisatrices francophones telles Léonore Serraille, Léa Pool, Carine Tarrieu, Elsa Diringer, Myriam Goormaghtig, Marie Garel-Weiss ;
- la présentation d'une réflexion autour du film policier, avec la participation de divers invités (Yves Boisset, Robin Davis, Bob Swain...)

Autour et dans le cadre du festival, Ciné Forum organise aussi des actions pédagogiques en direction des scolaires albigeois, des collégiens du Tarn, des lycéens de la région, et des étudiants de l'université Champollion. L'association poursuit ainsi son travail d'éducation à l'image au travers d'actions d'accompagnement en direction des publics scolaires.

En clôture du festival, l'association a programmé une soirée le 26 novembre à 20h30 au pavillon d'honneur, au cours de laquelle sera remis le prix du public.

Considérant que cet événement participe pleinement à l'attractivité du territoire, il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 18 000 € (dix huit mille euros) à l'association Ciné Forum, en soutien à l'organisation du festival Les Oeillades pour l'édition 2017 et d'autoriser pour cela le maire à signer la convention financière avec l'association Ciné Forum, ci-après annexée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention financière ci-après annexé,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

l'attribution d'une subvention d'un montant de 18 000 € (dix huit mille euros) à l'association Ciné Forum pour l'organisation de la 21^{ème} édition du festival Les Œillades.

APPROUVE

les termes du projet de convention.

AUTORISE

le maire à signer la convention financière d'attribution d'une subvention à l'association Ciné Forum au titre de l'année 2017 ci-après annexée.

PRÉCISE QUE

les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 65, fonction 30, article 6574 du budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

CULTURE

15 / 161 - Association Densité : attribution d'une subvention pour l'organisation du festival "Site et danse en chantier"

L'an deux mille dix sept, le vingt cinq septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 19 septembre 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Geneviève PEREZ
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Glawdys RAMADJI

CULTURE

15 / 161 - Association Densité : attribution d'une subvention pour l'organisation du festival "Site et danse en chantier"

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 12 septembre 2017

Service pilote : Culture

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

Naïma MARENGO, rapporteur

L'association Densité a pour objet de rassembler tous les individus dont l'activité s'inscrit dans un cadre chorégraphique, de favoriser la pratique de cet art sous toutes ses formes et d'aider à sa connaissance, sa diffusion et sa promotion.

En 2016 s'est déroulée sur le site de Saint-Antoine à Albi la 1ère édition d'un festival de danse en plein air intitulé « Sites et Danses en Chantier ».

Durant une après midi, ce rendez-vous autour de la danse contemporaine a permis de faire dialoguer danseurs et bâtiments en transformant les bâtiments en espace de création artistique.

Pour organiser cet événement, l'association Densité a su fédérer autour d'elle plusieurs associations et écoles de danse qui se sont produites au cours des spectacles organisés sur les différents lieux du site.

Encouragée par le succès de la 1ère édition qui avait accueilli 400 à 500 personnes, l'association Densité a décidé de renouveler l'expérience.

Ainsi le dimanche 24 septembre 2017, l'association Densité a organisé la 2ème édition de ce festival à partir de 15 heures, sous forme de promenades chorégraphiques sur le même site Saint-Antoine, 4 rue Jean le Rond d'Alembert à Albi, avec entrée libre.

Ces balades chorégraphiques ont été organisées en partenariat avec la mairie d'Albi, le Conseil départemental du Tarn et la région Occitanie.

Cette année au programme, 9 compagnies professionnelles ou groupes de danseurs amateurs d'Albi et du Département se sont produits sous forme de pièces courtes :

- 2 compagnies professionnelles la Cie Ex Nihilo (« Si3=3 ») et la Cie Adéquate (« Noeuds »)
- 1 atelier de création amateur encadré par Sylvain Huc de la Cie Divergences
- 4 groupes d'école de danse : Le Chantier, Case à danses d'Albi, Apsara de Gaillac, Atelier danse de Rabastens
- 2 groupes UNSS des collèges Bellevue d'Albi et Jean Jaurès de Castres.

En fin d'après midi, danseurs et spectateurs se sont retrouvés pour participer à un moment de danse interactif, un « Danceoké » avant de clôturer la journée autour du verre de l'amitié.

Considérant l'importance pour la ville de bénéficier d'un festival de danse contemporaine, gratuit, avec des propositions artistiques de qualité et qui se déroule dans un lieu atypique. Considérant également que cet événement créé des moments de partage et de rencontres inédits entre danseurs et spectateurs, il est proposé d'attribuer une subvention à l'association Densité, en soutien à l'organisation de la deuxième édition de son festival « Sites et danses en chantier », d'un montant de 2 000€ (deux mille euros).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

l'attribution d'une subvention de 2 000€ (deux mille euros) à l'association Densité pour l'organisation du festival « Sites et danses en chantier » qui a eu lieu le dimanche 24 septembre 2017.

PRÉCISE QUE

les crédits seront prélevés au chapitre 65 – article 6574 - fonction 311 du budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

CULTURE

16 / 162 - Centre national de création musicale d'Albi - Groupe de Musique Électro-acoustique (GMEA) : attribution d'une subvention - avenant n°4 à la convention financière au titre de l'année 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt cinq septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 19 septembre 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Geneviève PEREZ
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Glawdys RAMADJI

CULTURE

16 / 162 - Centre national de création musicale d'Albi - Groupe de Musique Électro-acoustique (GMEA) : attribution d'une subvention - avenant n°4 à la convention financière au titre de l'année 2017

référence(s) :

Commission attractivité et relations extérieures du 12 septembre 2017

Service pilote : Culture

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

Naïma MARENGO, rapporteur

Le conseil municipal dans sa séance du 19 décembre 2016 a approuvé la convention d'objectifs et de moyens par laquelle elle verse une subvention de fonctionnement de 30 000 € au centre national de création musicale GMEA d'Albi au titre de l'année 2017.

En complément de cette subvention, la ville d'Albi soutient les actions de médiation et de diffusion du GMEA selon les projets que ce Centre national de création musicale met en œuvre au cours de l'année, conformément au projet artistique élaboré par son directeur.

Il est ainsi proposé d'apporter un soutien aux actions mises en œuvre par le GMEA à Albi dans le cadre de l'organisation de son premier festival intitulé « *riverrun* » qui se tiendra du 5 au 8 octobre 2017.

Le festival du GMEA a l'ambition de se placer aux côtés des grands festivals européens de la création musicale. Avec une programmation d'artistes internationalement reconnus, il donne à entendre à un large public dans tous les espaces culturels de la ville, la multitude et la vivacité de la création musicale actuelle.

Outre la ville d'Albi, ce festival, annoncé dans le projet artistique de la nouvelle direction, est organisé avec divers partenaires tels que la Scène Nationale d'Albi, la MJC d'Albi, le Centre d'Art Le LAIT ou Le Frigo, qui accueilleront divers événements au sein de leurs établissements.

La programmation permettra au public de prendre en compte une pluralité d'approches de la création musicale tout en approfondissant la démarche artistique, l'univers sonore et la recherche musicale de plusieurs grands créateurs d'aujourd'hui parmi lesquels Jean-Luc Guionnet, Peter Albinger et l'ensemble Dédalus, Tom Johnson, Carole Rieussec, Alfredo Costa Moneirao ou Eliane Radigue.

Considérant la qualité de ces propositions qui offrent au public des expériences sonores inédites et s'agissant de la première organisation du festival « *riverrun* » par le GMEA, il est proposé d'apporter un soutien financier d'un montant de 6000 € et pour cela d'autoriser le maire à signer l'avenant n°4 de la convention d'objectifs et de moyens 2017 avec le GMEA.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°26/228 du 19 décembre 2016 relative à la convention d'objectifs et de moyens, et la convention d'objectifs et de moyens signée le 10 janvier 2017,

VU les avenants n°1, 2 et 3,

VU le projet d'avenant n° 4 ci-après annexé,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSIDÉRANT

la qualité de ces propositions qui offrent au public des expériences sonores inédites et s'agissant de la première organisation du festival *riverrun* à Albi,

APPROUVE

l'attribution une subvention de 6000 € au centre national de création musicale GMEA d'Albi en soutien à l'organisation de la première édition du festival *riverrun*.

APPROUVE

les termes du projet d'avenant.

AUTORISE

le maire à signer l'avenant n°4 ci-après annexé.

PRÉCISE QUE

les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – nature 6574 – fonction 311 du budget de l'exercice 2017.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

URBANISME ET ESTHÉTIQUE URBAINE

17 / 163 - Aménagement rive droite, secteur Pratgraussals - Lancement de la concertation

L'an deux mille dix sept, le vingt cinq septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 19 septembre 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Jean ESQUERRE donne pouvoir à Geneviève PEREZ

Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD

Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL

Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Glawdys RAMADJI

17 / 163 - Aménagement rive droite, secteur Pratgraussals - Lancement de la concertation

référence(s) :

Commission Environnement Mobilité du 13 septembre 2017

Service pilote : Projets urbains

Autres services concernés :

Direction Générale des Services,

Bâtiments

Parcs, Jardins, espaces naturels

Elu(s) référent(s) : Stéphanie Guiraud-Chaumeil

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

Le conseil municipal du 3 juillet 2017 a approuvé le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert en vue de confier la maîtrise d'œuvre de l'aménagement du secteur de Pratgraussals à une équipe pluridisciplinaire.

Je vous rappelle que ce projet porte à la fois sur l'aménagement d'infrastructures connexes à la salle événementielle et la passerelle (aire de stationnement multimodale, requalification des rues de desserte) et sur la recomposition paysagère et fonctionnelle de la base de loisirs afin de conforter sa vocation de parc urbain de cœur de ville et d'ouverture sur la rive droite.

La recomposition du parc, couvrant une surface de 15 ha environ, s'effectuera sur plusieurs années avec un programme d'aménagement d'ensemble prévoyant notamment :

- le développement d'équipements de loisirs pour tous (skate park, jeux de plein air, circuit running,..),
- la réalisation de liaisons douces et d'aménagements paysagers,
- la valorisation de la rivière Tarn (ponton,..),
- la création d'une aire d'accueil des camping-cars,
- la réalisation d'une aire de stationnement en entrée nord,
- la requalification des abords de la Ferme de Pratgraussals,
- la rénovation des équipements existants (tennis, aire de jeux).

Dans la continuité des opérations de renouvellement urbain de la rive gauche, ce programme d'ensemble a pour objectif de développer l'attractivité de Pratgraussals en valorisant ses potentialités d'usages et de pratiques de loisirs pour tous les Albigeois, familles, jeunes, seniors ainsi que pour les visiteurs.

Il s'agit de conforter ce poumon vert en favorisant la mixité générationnelle et les lieux de vie partagés.

Considérant les modifications qui seront ainsi apportées au cadre de vie et à l'environnement du secteur de Pratgraussals et conformément aux textes en vigueur dont notamment les articles L.121-1 et suivants du code de l'environnement et les articles L.103-2 et suivants ainsi que l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, il est proposé au Conseil municipal de lancer et d'organiser une concertation associant les Albigeois, les associations locales et les personnes concernées par ce projet pendant toute la durée de son élaboration.

Cette concertation a pour objectifs :

- de porter ce projet à la connaissance des Albigeois et des associations locales dont tout particulièrement celles présentes ou intervenant sur le site de Pratgraussals ainsi qu'auprès d'institutions et personnes concernées,
- de recueillir leur avis et leurs suggestions et, ainsi, d'enrichir le projet à venir,
- de sensibiliser et d'informer le public de l'avancée du projet.

La concertation se déroulera selon les modalités suivantes :

- Mise à disposition du public à la maison des projets, rue de l'Hôtel de Ville, d'un dossier présentant le projet de Pratgraussals. Ce dossier sera complété au fur et à mesure des études menées et de l'élaboration du projet par l'équipe de maîtrise d'œuvre qui sera retenue par la Ville.

Il sera accompagné d'un registre qui permettra de recueillir les avis et observations des Albigeois et du public accueilli à la maison des projets de la Ville d'Albi.

- Information et échanges sur l'avancée du projet lors des réunions des conseils de quartiers et plus particulièrement lors des réunions du conseil de quartier de la Madeleine,

- Organisations de réunions de concertation avec les riverains et les associations concernées par le projet,

- Mise en ligne sur le site internet de la ville des informations présentant ce projet et son avancement avec possibilité pour les Albigeois de consigner leurs observations ;

- Publication dans le journal d'information de la Ville « Albimag » d'articles présentant le projet.

A l'issue de cette concertation qui se déroulera pendant toute la durée d'élaboration du projet d'aménagement d'ensemble, le maire présentera au conseil municipal son rapport tirant le bilan de cette concertation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code l'urbanisme, Livre Ier Titre préliminaire Chapitre III : Participation du public et notamment les articles L.103-2 et suivants ainsi que l'article L.300-2,

VU le code de l'environnement, Livre Ier Titre II : Informations et participation des citoyens et notamment les articles L.121-1 et suivants,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

Les objectifs poursuivis par la Ville avec le projet d'aménagement du secteur de Pratgraussals, ainsi que les modalités de la concertation qui comprendra :

- la mise à disposition du public à la maison des projets, rue de l'Hôtel de Ville, d'un dossier présentant le projet de Pratgraussals. Ce dossier sera complété au fur et à mesure des études menées et de l'élaboration du projet par l'équipe de maîtrise d'œuvre qui sera retenue par la Ville. Il sera accompagné d'un registre qui permettra de recueillir les avis et observations des Albigeois et du public accueilli à la maison des projets de la Ville d'Albi.

- une information et des échanges sur l'avancée du projet lors des réunions de quartiers et plus particulièrement lors des réunions du conseil de quartier de la Madeleine,

- la tenue de réunions de concertation avec les riverains et les associations concernées par le projet,

- la mise en ligne sur le site internet de la ville des informations présentant ce projet et son avancement avec possibilités pour les albigeois de consigner leurs observations ;
- la publication dans le journal d'information de la Ville « Albimag » d'articles présentant le projet.

DIT QUE

à l'issue de cette concertation, qui se déroulera pendant toute la durée d'élaboration du projet d'aménagement d'ensemble, le maire présentera au conseil municipal son rapport tirant le bilan de cette concertation.

PRÉCISE QUE

les crédits nécessaires au paiement des dépenses seront prélevés au chapitre 839, article 20, fonction 824.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

URBANISME ET ESTHÉTIQUE URBAINE

18 / 164 - CASTELVIEL - Charte couleur - Etude CAUE

L'an deux mille dix sept, le vingt cinq septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 19 septembre 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Geneviève PEREZ
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Glawdys RAMADJI

18 / 164 - CASTELVIEL - Charte couleur - Etude CAUE

référence(s) :

Commission Environnement- Mobilité du 13 septembre 2017

Service pilote : Urbanisme

Autres services concernés :

Direction Générale des Services

Service Patrimoine

Elu(s) référent(s) : Muriel Roques-Etienne

Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur

En accompagnement des projets conduits dans le quartier du Foirail du Castelviel (*rénovation de la Halle, passerelle de liaison douce avec la rive gauche, extension du centre UMT,*) et dans un objectif de redynamisation de ce secteur de notre cité, l'élaboration d'une charte couleur pour la rénovation des façades autour de la place a été proposée par le Conseil de quartier du quartier Ouest.

Il est proposé de confier cette étude au CAUE du Tarn, organisme autonome associant l'État, le Département, les collectivités et les acteurs locaux de l'aménagement. Il exerce ses activités de conseil, d'information et de sensibilisation dans les domaines de l'architectures, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage.

Pour bénéficier du service de conseil pour des missions spécifiques, il est nécessaire que les collectivités locales soient adhérentes au CAUE.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- d'adhérer au CAUE du Tarn dont le montant annuel de l'adhésion au titre de l'année 2017 est de 1 500€ pour une collectivité de notre taille (plus de 7 500 habitants) ;
- de signer une convention d'objectifs avec le CAUE pour la réalisation de cette charte couleur comprenant une contribution à hauteur de 3 500 € (fixée à hauteur de 35 % du coût estimé de l'intervention comprenant les frais matériels et humains engagés pour cette mission)

La mission confiée au CAUE comprendra :

- une étude sur site (définition du périmètre d'intervention, proposition de palette de couleurs en concertation avec l'Architecte des Bâtiment de France, mise au point de la charte) ;
- une présentation de la démarche et une restitution en conseil de quartier ;
- la conception d'un document de référence (pouvant faire l'objet de l'édition d'une plaquette de communication) ;
- une action de sensibilisation auprès des habitants.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention d'objectif avec le CAUE du Tarn concernant la réalisation d'une charte couleurs pour le secteur de la place du Foirail du Castelviel,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSE,

APPROUVE

l'adhésion de la Ville d'Albi au CAUE du Tarn dont le montant annuel de l'adhésion au titre de l'année 2017 est de 1 500€.

APPROUVE

l'élaboration d'une Charte Couleur pour la rénovation des façades dans le secteur de la place du Foirail du Castelviel

AUTORISE

Madame le maire à signer une convention d'objectifs avec le CAUE du Tarn pour la réalisation de cette charte couleur comprenant une contribution à hauteur de 3 500 € (fixée à hauteur de 35 % du coût estimé de l'intervention comprenant les frais matériels et humains engagés pour cette mission).

AUTORISE

Madame le maire ou son représentant à accomplir toute les formalités et démarches nécessaires dans le cadre de ce projet de Charte couleur sur le secteur de la place du Foirail du Castelviel.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

URBANISME ET ESTHÉTIQUE URBAINE

19 / 165 - Square Bonaparte à Cantepau - acquisition de parties communes appartenant à la copropriété du «centre commercial du square Bonaparte» pour la Maison de Services Au Public (M.S.A.P).

L'an deux mille dix sept, le vingt cinq septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 19 septembre 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Geneviève PEREZ
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Glawdys RAMADJI

19 / 165 - Square Bonaparte à Cantepau - acquisition de parties communes appartenant à la copropriété du «centre commercial du square Bonaparte» pour la Maison de Services Au Public (M.S.A.P).

référence(s) :

Commission environnement-mobilité du 13 septembre.

Service pilote : Action foncière

Autres services concernés :

Direction vie des quartiers - citoyenneté- jeunesse

Bâtiments

Direction des affaires juridiques

Direction des affaires financières

Communauté d'Agglomération de l'Albigeois - Service commun Droits des Sols

Elu(s) référent(s) : Muriel Roques-Etienne

Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur

Par délibération en date du 3 juillet 2017, vous avez approuvé la création d'une Maison de Services Au Public (MSAP) Albi-Rive Droite, au square Bonaparte dans le quartier de Cantepau, dont la gestion sera assurée par la Ville d'Albi.

Dans cet objectif, elle a acquis des espaces au sein de la copropriété « centre commercial du square Bonaparte » destinés à accueillir cette nouvelle entité (lots 22, 23 et 34).

Compte-tenu de l'avancement du projet, du chiffrage en cours et des éléments de réflexion plus globaux partagés entre les institutions sur le devenir du square Bonaparte, il apparaît nécessaire d'acquérir les lots n° 66 et 80 issus des parties communes de la copropriété, cadastrée section EY n°324, d'une contenance de 6 008 m², telles que décrites dans le tableau ci-après :

Lot	Contenance	Tantième des parties communes de la copropriété du «centre commercial du square Bonaparte»	Désignation
66	44 m ²	572/101880	Local correspondant à l'entrée n°26, square Bonaparte, qui sera également fermée lors des travaux,
			Emprise correspondant à un espace extérieur, situé devant le n°26 du square Bonaparte.
80	11 m ²	143/101880	Emprise correspondant à l'entrée n°20, square Bonaparte, qui sera fermée lors des travaux, afin de la privatiser pour permettre le lien entre les deux entités que sont la maison des services publics actuelle et la future M.S.A.P.

Pour plus de clarté, les lots 22, 23, 66 et 80 seront réunis en un seul, qui portera le n° 81, propriété de la Ville.

Au vu de l'intérêt de cette opération portée et gérée par la Ville d'Albi, visant à améliorer l'accessibilité et la qualité des services publics de proximité au sein du quartier politique de la ville de Cantepau, le syndic de la copropriété « centre commercial du square Bonaparte » céderait à la commune d'Albi les emprises mentionnées ci-dessus à l'euro symbolique, sous réserve de l'accord de la copropriété, réunie en assemblée générale spéciale dans les prochains jours.

L'ensemble des frais afférents à cette opération sera à la charge de la commune d'Albi.

Il est proposé d'acquérir les lots n°66 et 80 aux conditions ci-dessus et d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et notamment à signer l'acte authentique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2017,

VU le plan du géomètre et l'état descriptif de division,

VU le courrier de la Ville, sollicitant l'accord du syndic des copropriétaires,

APPROUVE

l'acquisition à l'euro symbolique, des lots n° 66 et 80 issus des parties communes de la copropriété «centre commercial du square Bonaparte», cadastrée section EY n°324 d'une contenance de 6 008 m², comme suit :

LOT	Contenance	Tantième des parties communes de la copropriété du «centre commercial du square Bonaparte»	Désignation
66	44 m ²	572/101880	Local correspondant à l'entrée n°26, square Bonaparte, qui sera également fermée lors des travaux, Emprise correspondant à un espace extérieur, situé devant le n°26 du square Bonaparte.
80	11 m ²	143/101880	Emprise correspondant à l'entrée n°20, square Bonaparte, qui sera fermée lors des travaux, afin de la privatiser pour permettre le lien entre les deux entités que sont la maison des services publics actuelle et la future M.S.A.P.

Cette acquisition pourra être conclue sous réserve de l'accord de la copropriété, réunie en assemblée générale spéciale.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération jusqu'à son complet achèvement et à signer l'acte authentique relatif à cette acquisition.

DIT QUE

les frais notariés et de géomètre seront supportés par la commune.

PRECISE QUE

les crédits sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours, section investissement, chapitre 21 fonction 824 article 2138 et section fonctionnement chapitre 11 fonction 820 article 6288.

Nombre de votants : 42

Abstentions : 5 (la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes" et Frédéric Cabrolier, Julien Bacou du groupe "Albi Bleu Marine - FN")

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

URBANISME ET ESTHÉTIQUE URBAINE

20 / 166 - Avenue maréchal Kellermann - acquisition d'un ensemble immobilier aux consorts Amans, concerné par l'emplacement réservé n°24

L'an deux mille dix sept, le vingt cinq septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 19 septembre 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Geneviève PEREZ
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Glawdys RAMADJI

20 / 166 - Avenue maréchal Kellermann - acquisition d'un ensemble immobilier aux consorts Amans, concerné par l'emplacement réservé n°24

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 13 septembre 2017

Service pilote : Action foncière

Autres services concernés :

Affaires financières

Assurances patrimoine privé communal

Bâtiments Energies

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Parcs, jardins et espaces naturels

Elu(s) référent(s) : Muriel Roques-Etienne

Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur

Les Consorts Amans ont mis en vente, par l'intermédiaire d'une agence immobilière un ensemble immobilier leur appartenant, sis 71 avenue maréchal Kellermann, cadastré section EW n°328, d'une contenance de 651 m².

La Ville d'Albi, ayant eu connaissance de cette cession, a saisi cette opportunité et a lancé les négociations afin d'acquérir ce bien.

En effet, cette parcelle, en zone U3 du plan local d'urbanisme d'Albi, est grevée de l'emplacement réservé n°24 au profit de la commune d'Albi, en vue de l'élargissement de la rue Lévizaguet et de son ouverture sur l'avenue Kellermann. Cette voie est actuellement en impasse.

L'objectif de la ville est de créer une voie de liaison entre l'avenue Albert Thomas et l'avenue Kellermann et ainsi, de favoriser l'ouverture de la partie Nord du quartier de Cantepau.

La commune a déjà procédé à l'acquisition de plusieurs terrains pour permettre la réalisation de cette voie.

Cette parcelle cadastrée, section EW n°328, supporte une maison de type 6, élevée de 2 niveaux, avec jardin attenant et dépendances. Elle est actuellement occupée par l'une des indivisaires qui a accepté de quitter les lieux au plus tard à la signature de l'acte.

Un accord est intervenu avec les consorts Amans au prix global de cent quarante-cinq mille euros (145 000 €), conforme à l'avis du service du Domaine.

Un sous-seing privé sera signé avec les vendeurs avec pour condition suspensive que le bien soit libéré au moment de la signature de l'acte authentique.

Les frais notariés seront supportés par la ville, les diagnostics réglementaires seront à la charge des vendeurs.

Il est proposé d'approuver cette acquisition aux conditions ci-dessus, d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et notamment à signer l'acte authentique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Albi et l'emplacement réservé n° 24,

VU l'accord des Consorts Amans,

VU l'avis du service du Domaine du 13 juillet 2017,

VU le mandat de l'agence immobilière conclu avec les vendeurs,

VU le plan,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ENTENDU le présent exposé,

APPROUVE

l'acquisition d'un ensemble immobilier appartenant aux consorts Amans, sis 71 avenue Maréchal Kellermann, cadastré section EW n°328, d'une contenance de 651 m², au prix global de cent quarante-cinq mille euros (145 000 €), conforme à l'avis du service du Domaine.

Un sous-seing privé sera signé avec les vendeurs avec pour condition suspensive que le bien soit libre de toute occupation à la signature de l'acte authentique.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération jusqu'à son complet achèvement et à signer notamment l'acte authentique.

DIT QUE

les frais notariés seront supportés par la Ville, les diagnostics réglementaires seront à la charge des vendeurs.

PRÉCISE QUE

les crédits sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 21 fonction 824 article 2138.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

URBANISME ET ESTHÉTIQUE URBAINE

21 / 167 - Rue Sarah Bernhardt - rétrocession d'un délaissé à des riverains afin de régulariser une situation de fait

L'an deux mille dix sept, le vingt cinq septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 19 septembre 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Geneviève PEREZ
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Glawdys RAMADJI

21 / 167 - Rue Sarah Bernhardt - rétrocession d'un délaissé à des riverains afin de régulariser une situation de fait

référence(s) :

Commission environnement-mobilité du mercredi 13 septembre 2017

Service pilote : Action foncière

Autres services concernés :

Domaine Public

Affaires financières

Elu(s) référent(s) : Muriel Roques-Etienne

Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur

La commune d'Albi envisage de rétrocéder une bande de terrain, en vue de régulariser une situation de fait, située dans le lotissement «Fer Servadou», au 6 rue Sarah Bernhardt.

Lors de la vente de leur habitation, cadastrée section KR n°310, les propriétaires, monsieur Grégory Lledo et madame Karine Collado, ont constaté que les limites de l'unité foncière ne correspondaient pas, pour une petite partie, aux limites cadastrales de la parcelle.

Pour remédier à cet état de fait, après désaffectation et déclassement du domaine public, il s'avère nécessaire de céder une emprise d'environ 20 mètres carrés, cadastrée section KR n°345 en partie, à monsieur Grégory Lledo et madame Karine Collado ou à tout autre acquéreur qui pourrait s'y substituer.

Du fait de son positionnement et de la largeur suffisante des voies du lotissement, la cession de ce délaissé n'a aucune incidence quant à la sécurité des usagers des voies publiques de ce secteur.

L'ensemble des frais sera à la charge des acquéreurs (document d'arpentage, frais notariés).

Un accord a été trouvé entre la Ville et les propriétaires sur le prix de vente, à savoir cinq euros le mètre carré (5 € le m²), compatible avec le service du Domaine.

Il est proposé de désaffecter et de déclasser du domaine public communal ce délaissé, d'approuver sa vente aux conditions ci-dessus et d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et à signer l'acte authentique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'accord des propriétaires en date du 27 juillet 2017,

VU l'avis du service du Domaine,

VU les plans,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE

de désaffecter et de déclasser une portion du domaine public communal, à prendre sur la parcelle cadastrée section KR n°345, située dans le lotissement «Fer Servadou», d'une contenance de 20 m² environ (sous réserve d'un document d'arpentage), pour la transférer dans le domaine privé communal.

APPROUVE

la cession à monsieur Lledo et madame Collado, ou à tout autre acquéreur qui pourrait s'y substituer, de ce délaissé, à prendre sur la parcelle cadastrée section KR n°345 en partie, au prix de cinq euros le mètre carré, pour une contenance de 20 m² environ sous réserve d'un document d'arpentage établi par un géomètre-expert et ce, afin de régulariser une situation de fait.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération jusqu'à son complet achèvement et à signer l'acte authentique de vente.

DIT QUE

l'ensemble des frais sera à la charge des acquéreurs (document d'arpentage, frais notariés).

PRECISE QUE

que la recette sera inscrite au budget primitif de 2018.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

URBANISME ET ESTHÉTIQUE URBAINE

22 / 168 - Boulevard Général Sibille : cession d'un délaissé au Centre Hospitalier d'Albi en vue de son agrandissement

L'an deux mille dix sept, le vingt cinq septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 19 septembre 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Geneviève PEREZ
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Glawdys RAMADJI

22 / 168 - Boulevard Général Sibille : cession d'un délaissé au Centre Hospitalier d'Albi en vue de son agrandissement

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 13 septembre 2017

Service pilote : Finances

Autres services concernés :

Communauté d'agglomération de l'Albigeois (service commun ADS)

Affaires financières

Domaine public

Elu(s) référent(s) : Muriel Roques-Etienne

Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur

Le centre hospitalier d'Albi envisage l'extension de son service d'imagerie par résonance magnétique (IRM) afin d'accueillir un second appareil, boulevard Général Sibille.

Ce projet d'agrandissement des locaux actuels nécessite l'acquisition à la Ville d'une emprise de 11 m² environ (sous réserve d'un document d'arpentage établi par un géomètre-expert) à prendre sur le domaine public communal.

Ce délaissé, de faible importance et sans aménagement, du fait de son positionnement, ne présente aucune utilité pour la collectivité.

Ainsi, préalablement à sa vente au centre hospitalier d'Albi, seul propriétaire riverain, cette parcelle ferait l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement du domaine public pour être transférée dans le domaine privé de la Ville.

Afin de favoriser cette opération d'intérêt général, la ville céderait à l'euro symbolique, au centre hospitalier d'Albi ou à toute personne morale qui pourrait s'y substituer, l'emprise nécessaire à son projet. Les frais de géomètre et notariés seront à la charge de l'acquéreur. Les frais des diagnostics immobiliers éventuels seront à la charge de la commune.

Il est proposé de désaffecter et de déclasser du domaine public communal le délaissé nécessaire au projet d'agrandissement de l'hôpital, d'approuver sa vente aux conditions ci-dessus et d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et à signer l'acte authentique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis du service du Domaine,

Vu la demande du centre hospitalier d'Albi,

VU les plans et le projet de document d'arpentage,

DECIDE

de désaffecter et de déclasser une portion du domaine public communal, située Boulevard Sibille, d'une contenance de 11 m² environ (sous réserve d'un document d'arpentage) pour la transférer dans le domaine privé communal.

APPROUVE

la cession, à l'euro symbolique, au centre hospitalier d'Albi, seul propriétaire riverain, d'un délaissé à prendre sur le domaine public communal, boulevard Sibille.

Il convient de préciser que tout autre personne physique ou morale pourra se substituer à l'acquéreur, du moment qu'elle sera désignée par elle.

AUTORISE

- le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération jusqu'à son complet achèvement et à signer l'acte authentique de vente.

- le centre hospitalier d'Albi à déposer, d'ores et déjà, une demande d'autorisation d'urbanisme sur l'emprise cédée par la commune.

DIT QUE

l'ensemble des frais sera supporté par l'acquéreur, les frais de diagnostics immobiliers éventuels seront à la charge du commune.

PRÉCISE QUE

les dépenses seront prélevées au chapitre 011 fonction 820 article 6288 de l'exercice en cours.
la recette sera imputée sur le budget de l'année de la cession.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

URBANISME ET ESTHÉTIQUE URBAINE

23 / 169 - Les Fargues - acquisition d'un ensemble de terrains aux conjoints Pélissier et à M Jean Pélissier par l'intermédiaire de la SAFER Occitanie.

L'an deux mille dix sept, le vingt cinq septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 19 septembre 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Geneviève PEREZ
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Glawdys RAMADJI

23 / 169 - Les Fargues - acquisition d'un ensemble de terrains aux consorts Pélissier et à M Jean Pélissier par l'intermédiaire de la SAFER Occitanie.

référence(s) :

Commission environnement-mobilité du 13 septembre 2017

Service pilote : Action foncière

Autres services concernés :

Assurances Patrimoine privé communal

Parcs, jardins et espaces naturels

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Muriel Roques-Etienne

Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur

Les consorts Pélissier sont propriétaires d'un ensemble de terrains, situé aux Fargues, dans le secteur ouest de la commune. Ces terrains sont classés en zone AUO (à urbaniser à terme) dans le Plan Local de la Commune d'Albi en vigueur.

En raison de la superficie importante de cette propriété et de son positionnement, ces terrains présentent un intérêt certain pour la collectivité. En effet, dans les années à venir, ce secteur est destiné à évoluer en fonction du développement de la commune et de l'agglomération.

Les parcelles concernées sont décrites dans le tableau ci-dessous.

Section	Numéro	Superficie	Adresse
DK	32	19 299 m ²	Lestel
DK	56	5 678 m ²	Lestel
DM	17	6 696 m ²	Chemin de Lasbordes
DM	141	44 173 m ²	Chemin de Lasbordes
DL	247	1 537 m ²	Rue des Fargues
DM	42	1 313 m ²	Lasbordes
Total		78 696 m ²	

Il est précisé que :

- la parcelle cadastrée section DM n°42 appartient en propre à monsieur Jean Pélissier, les autres parcelles font parties, elles, de l'indivision Pélissier.
- la parcelle cadastrée section DL n°247 est issue de la parcelle DL n°144 de plus grande contenance.

La SAFER Occitanie est bénéficiaire d'une promesse unilatérale de vente consentie par les consorts Pélissier, et par monsieur Jean Pélissier portant sur les terrains sus-visés.

La Ville ayant fait part de son intérêt pour ce foncier, une promesse d'acquisition par substitution serait conclue avec la SAFER Occitanie.

Elle prévoirait, entre autre que lors de la mise en œuvre de la faculté de substitution qui devra intervenir au plus tard dans le délai de six mois à compter de la signature de la promesse d'acquisition, la Commune d'Albi s'engage à acquérir cet ensemble de terrains, directement auprès des propriétaires actuels, en se substituant à la SAFER Occitanie lors de la signature de l'acte authentique.

Cette acquisition se ferait au prix de cinq euros le mètre carré (5 €/m²), soit un prix global de trois cent quatre vingt treize mille quatre cent quatre vingt euros (393 480,00 €) conforme à l'avis du service du Domaine.

Il conviendrait de rajouter la commission due à la SAFER Occitanie, soit dix-huit mille euros toutes taxes comprises (18 000 € TTC) et les frais notariés à la charge de la commune.

Ces parcelles devront être libres de toute occupation à la date de la signature de l'acte authentique.

Il est proposé d'approuver cette acquisition aux conditions ci-dessus, d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et notamment à signer la promesse d'acquisition et l'acte authentique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de promesse d'acquisition entre la SAFER Occitanie et la commune d'Albi,

VU les avis du service du Domaine en date des 18 janvier 2017 et 10 août 2017,

VU le plan cadastral,

APPROUVE

l'acquisition aux consorts Pélissier et à monsieur Jean Pélissier, des parcelles mentionnées dans le tableau ci-dessous :

Section	Numéro	Superficie	Adresse
DK	32	19 299 m ²	Lestel
DK	56	5 678 m ²	Lestel
DM	17	6 696 m ²	Chemin de Lasbordes
DM	141	44 173 m ²	Chemin de Lasbordes
DL	247	1 537 m ²	Rue des Fargues
DM	42	1 313 m ²	Lasbordes
Total		78 696 m ²	

au prix de 5 €/m² conforme à l'avis du service du Domaine, soit un prix global de trois cent quatre vingt treize mille quatre cent quatre vingt euros (393 480,00 €) conforme à l'avis du service du Domaine, auquel il conviendra de rajouter la commission due à la SAFER Occitanie, soit dix-huit mille euros toutes taxes comprises (18 000 € TTC).

DÉCIDE

de se substituer à la SAFER Occitanie pour l'acquisition de terrains mentionnés ci-dessus.

PRÉCISE

que les parcelles cadastrées section DK n°32 et 56, DM n° 17 et 141 et DL n°247 appartiennent aux consorts Pélissier, et que la parcelle DM n°42 appartient en propre à monsieur Jean Pélissier.

PRÉCISE

que les parcelles vendues devront être libres de toute occupation à la signature de l'acte authentique.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération jusqu'à son complet achèvement et à signer la promesse d'acquisition ainsi que l'acte authentique.

DIT QUE

les frais notariés seront supportés par la ville.

PRÉCISE QUE

les crédits sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 21 fonction 824 article 2111.

Nombre de votants : 42

Pour : 38 (le groupe Majoritaire, Frédéric Cabrolier et Julien Bacou du groupe "Albi Bleu Marine - FN" et Elodie Nadjar, Catherine Biau, Patrice Bedier, Dominique Pechdo du groupe "Socialiste et Citoyen")

Contre : 4 (la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes" et Fabien Lacoste du groupe "Socialiste et Citoyen")

Question adoptée

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

DÉVELOPPEMENT DURABLE, AGRICULTURE URBAINE ET EAU

24 / 170 - Autorisation de signature du marché de conception-réalisation relatif à la construction de la nouvelle station de production d'eau potable mutualisée avec les villes d'Arthès, Lescure d'Albigeois et Saint-Juéry.

L'an deux mille dix sept, le vingt cinq septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 19 septembre 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Geneviève PEREZ
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Glawdys RAMADJI

24 / 170 - Autorisation de signature du marché de conception-réalisation relatif à la construction de la nouvelle station de production d'eau potable mutualisée avec les villes d'Arthès, Lescure d'Albigeois et Saint-Juéry.

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 13 septembre 2017

Service pilote : Eaux

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Jean-Michel Bouat

Jean-Michel BOUAT, rapporteur

- Par délibération n°4/134 du conseil municipal du 28 septembre 2015, vous avez acté le lancement d'un projet de construction d'un outil de production d'eau potable mutualisé entre les communes d'Albi, Arthès, Lescure d'Albigeois et de Saint-Juéry, en validant également les orientations politiques de construction et de gestion de cet équipement pour une enveloppe financière des travaux (hors maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage) estimée à 16 000 000 d'euros HT (base 2013).

- Par délibération n°34/65 du conseil municipal du 11 avril 2016, vous avez approuvé la constitution d'une co-maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un outil de production mutualisé d'eau potable entre les communes d'Albi, Arthès, Lescure d'Albigeois et Saint-Juéry, la commune d'Albi se voyant confier l'ensemble des prérogatives du maître d'ouvrage en qualité de maître d'ouvrage délégué pour un projet dont l'enveloppe financière maximale a été fixée à 20 000 000 € HT pour l'ensemble de l'opération y compris frais de maîtrise d'œuvre, frais de maîtrise d'ouvrage et réseaux d'interconnexion.

- Par délibération n°50/242 du conseil municipal du 19 décembre 2016, vous avez autorisé le lancement de la procédure négociée avec mise en concurrence préalable pour la conception-réalisation relative à la construction d'une station de production d'eau potable mutualisée entre les communes d'Albi, Arthès, Lescure d'Albigeois et Saint-Juéry.

Le 22 décembre 2016, un appel public à candidature européen a été publié afin de retenir trois candidats qui seraient admis à remettre une offre pour la conception-réalisation de la station d'eau potable. Les équipes candidates devaient disposer des compétences suivantes : Traitement d'eau potable (mandataire du groupement), génie-civil de l'eau, architecte dont établissement du permis de construire, maîtrise d'œuvre indépendante du concepteur (missions VISA, DET, AOR, OPC et dossiers réglementaires nécessaires).

La commission d'appel d'offres réunie le 1^{er} février 2017 a retenu les trois candidatures suivantes afin de leur permettre d'établir une offre :

-le groupement conjoint OTV Sud Ouest (mandataire) / SAS TOUJA / SAS SOCOTRAP / SAS BENEZECH TP / SAS EIFFAGE ENERGIE Sud Ouest / SA CABINET ARRAGON / SARL ATELIER R&C / Sous-traitant SAS GT INGENIERIE ;

- le groupement conjoint SAS DEGREMONT FRANCE ASSAINISSEMENT (mandataire) / SAS SCE / SAS VIGIER GENIE CIVIL ENVIRONNEMENT (VGE) / SARL STPR / SARL SN TP RIGAL / WAROUDE AUTOMATION SAS / SARL AATC AGENCE ARCHITECTURE THERON COUSINIE ;

-le groupement conjoint STEREAU SAS / SAS CAPRARO & Cie (DACQUIN SAS sous-traitant) / SAS DUMONS / SARL BRUNERIE & IRISSOU.

Le programme a été adressé aux trois candidats retenus pour une remise des offres au plus tard le 27 avril 2017. Ce programme intégrait les principaux objectifs suivants :

- La station, ainsi que l'ensemble des sites de production et de distribution du périmètre desservi, seront exploités en régie. Le projet devra être adapté aux exigences et aux besoins spécifiques du personnel exploitant, il devra être conçu dans l'optique de garantir une bonne exploitabilité.
- Les coûts de production devront être maîtrisés (respect du coût objectif moyen de 0,13 € HT/m³ produit et coût objectif maxi de 0,18 € HT/m³ produit).
- L'équipement devra garantir une sécurisation et une fiabilisation de la production d'eau potable pour les 50 prochaines années.
- La station devra garantir une eau produite en qualité et en quantité dans le respect des normes actuelles et à venir.
- Les traitements proposés devront être les plus naturels possibles et limiter au maximum l'emploi de produits chimiques et la formation de sous-produits dans l'eau potable et dans les eaux grises,
- La nouvelle station devra être évolutive et les équipements et les procédés adaptables.
- Les nouveaux ouvrages devront s'adapter au site (emprise, topographie, ...),
- L'empreinte environnementale du chantier et de la station de production sera réduite.
- La station et les ouvrages annexes devront être exemplaires voire innovants en termes de développement durable.
- L'eau produite devra présenter un goût satisfaisant,
- Les ouvrages hydrauliques et les bâtiments devront être dissociés,
- La réalisation des ouvrages hydrauliques devra être exemplaire afin de respecter la durée de vie du projet,

Une prime de 52 200,00 € HT était affectée à la rémunération des deux candidats retenus par la CAO et qui auront remis des prestations conformes au règlement de consultation sans être lauréats de la consultation.

A la date de remise des offres, seuls les groupements dont les mandataires étaient OTV et Dégremont France Assainissement ont remis une offre. Le groupement ayant pour mandataire Stéreau n'a pas souhaité remettre d'offre.

Conformément à la procédure négociée avec mise en concurrence préalable au sens des articles 74 et 91 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, la collectivité et les représentants des co-maîtres d'ouvrage ont négocié avec les deux groupements afin d'aboutir en date du 18 juillet 2017 à la remise des offres finales.

La commission d'appel d'offres réunie le 24 août 2017 a retenu l'offre du groupement conjoint OTV Sud Ouest (mandataire) – Traiteur d'eau / SAS TOUJA – Génie civil / SAS SOCOTRAP – Entreprise générale - Gros oeuvre / SAS BENEZECH TP – VRD / SAS EIFFAGE ENERGIE Sud Ouest – Électricité / SA CABINET ARRAGON – Maître d'oeuvre / SARL ATELIER R&C – Architecte pour un montant global et forfaitaire négocié à 14 798 958,00 € HT (hors réseaux d'interconnexion qui n'étaient pas compris dans cette consultation, et hors frais de maîtrise d'ouvrage).

Le groupement s'engage sur les objectifs principaux précédemment cités, avec notamment un coût annuel d'exploitation de 586 545,00 € HT, représentant un coût moyen de 0,0842 € HT/m³ produit et un coût maximum (en cas de mauvaise qualité de l'eau brute) de 0,1486 € HT/m³ produit.

Le groupement s'est également engagé sur les délais suivants :

- période de conception et de préparation : 6 mois
- travaux : 23 mois
- période de mise au point : 2 mois
- période de mise en régime : 2 mois
- période d'observation (fonctionnement respectant les engagements du cahier des garanties) : 12 mois comprenant 60 jours de fonctionnement continu ou < à 12 mois si apparition d'une crue présentant une

turbidité > à 2000 NTU pendant une durée supérieure à 1 heure + 60 jours de fonctionnement continu.

Soit un délai total de 45 mois à compter de la date de notification du marché au groupement titulaire.

Il vous est rappelé que la loi NOTRe a décidé du transfert obligatoire de la compétence eau à l'agglomération au plus tard le 1^{er} janvier 2020.

La présente délibération a pour objet d'autoriser le maire à signer le marché avec le groupement retenu par la commission d'appel d'offres et d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la bonne exécution des prestations (dépôt du permis de construire, ...). Le maire pourra également solliciter les subventions pour l'ensemble des communes participant à ce projet auprès de l'agence de l'Eau Adour Garonne (30%) et, pour les parts correspondant aux communes d'Arthès et de Lescure d'Albigeois, du Conseil Départemental du Tarn à hauteur de 40 %. Le maire pourra solliciter tout autre financement au travers de demandes de subvention dès lors que le projet y serait éligible.

Il vous est demandé d'autoriser le maire à signer ce marché et à effectuer l'ensemble des démarches y compris celles relatives aux demandes de subvention pour ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°2016-360 en date du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU l'ordonnance n°2015-899 en date du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DONNE POUVOIR

au maire pour :

- signer le marché n°17.102 concernant la conception réalisation pour la construction d'un outil de production mutualisé d'eau potable entre les communes d'Albi, Arthès, Lescure d'Albigeois et Saint Juéry, avec le titulaire désigné par la commission d'appel d'offres : le groupement groupement conjoint OTV Sud Ouest (mandataire) / SAS TOUJA / SAS SOCOTRAP / SAS BENEZECH TP / SAS EIFFAGE ENERGIE Sud Ouest / SA CABINET ARRAGON / SARL ATELIER R&C pour un montant global et forfaitaire négocié à 14 798 958,00 € HT (hors réseaux d'interconnexion qui n'étaient pas compris dans cette consultation, et hors frais de maîtrise d'ouvrage).
- accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à la bonne exécution des prestations (dépôt du permis de construire, ...).
- solliciter les subventions pour l'ensemble des communes participant à ce projet auprès de l'agence de l'Eau Adour Garonne (30%) et, pour les parts correspondant aux communes d'Arthès et de Lescure d'Albigeois, du Conseil Départemental du Tarn à hauteur de 40 %. Le maire pourra solliciter tout autre financement au travers de demandes de subvention dès lors que le projet y serait éligible.

DIT QUE

les crédits nécessaires figurent au budget général et budget de l'eau de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 42

Abstention : 1 (Pascal Pragnère de la liste "Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

DÉVELOPPEMENT DURABLE, AGRICULTURE URBAINE ET EAU

25 / 171 - Appel à projets de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée pour l'autoconsommation d'électricité photovoltaïque – Demande de subvention

L'an deux mille dix sept, le vingt cinq septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 19 septembre 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Geneviève PEREZ
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Glawdys RAMADJI

25 / 171 - Appel à projets de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée pour l'autoconsommation d'électricité photovoltaïque – Demande de subvention

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 13 septembre 2017

Service pilote : Eaux

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Jean-Michel Bouat

Jean-Michel BOUAT, rapporteur

Dans le cadre de sa feuille de route « Région à Energie Positive », la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, en partenariat avec l'ADEME, a souhaité lancer un appel à projet pour soutenir des projets exemplaires en autoconsommation d'électricité photovoltaïque.

Les villes d'Albi, Arthès, Lescure d'Albigeois et Saint-Juéry se sont associées dans le cadre d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une nouvelle station de production d'eau potable. La ville d'Albi est le maître d'ouvrage opérationnel de ce projet.

La future station de production d'eau potable mutualisée avec les villes d'Arthès, Lescure d'Albigeois et Saint-Juéry remplit l'ensemble des critères d'éligibilité.

La solution technique retenue intègre l'installation de 400 m² de panneaux solaires en toiture du futur bâtiment d'exploitation ce qui représente une capacité de 80 kWc soit environ 76 000 kWh/an.

Cette solution technique permet de répondre à l'ensemble des besoins énergétique des locaux d'exploitation et à une partie des besoins énergétiques liés aux équipements de traitements soit 3,8 % de la totalité des besoins sur le site.

L'installation de panneaux solaires s'inscrit dans une démarche plus globale de gestion et maîtrise de l'énergie consommée et produite.

En effet, le nouvel outil de production d'eau potable a été conçu de manière à minimiser les consommations de fluides (électricité, produits chimiques, eau).

Cette sobriété énergétique se matérialise par :

- l'utilisation de la déclivité naturelle du terrain de manière à avoir un fonctionnement gravitaire
- le choix de procédés de traitement peu énergivores,
- l'installation de moteurs électriques à haut rendement et équipés de variateurs,
- l'utilisation d'énergies renouvelables (géothermie, panneaux solaires, réutilisation d'eau de pluie)
- l'isolation thermique des locaux d'exploitation,

Cette consommation fera d'ailleurs l'objet d'un suivi précis poste par poste de manière à en optimiser le fonctionnement lors de l'exploitation (process, chauffage, ventilation, éclairage).

Il convient donc de présenter cette opération afin de solliciter l'aide de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et de l'ADEME dans le cadre de l'appel à projets «Autoconsommation d'électricité photovoltaïque».

Pour une dépense estimée à 144 000 HT, il vous est donc proposé d'adopter le plan de financement prévisionnel suivant :

Installation de panneaux photovoltaïques	
Villes d'Albi, Arthès, Lescure d'Albigeois et Saint-Juéry (30 %)	43 200 €
Agence de l'Eau (30%)	43 200 €
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et ADEME (40%)	57 600 €
TOTAL	144 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE

de solliciter l'aide de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et de l'ADEME dans le cadre de l'appel à projets «Autoconsommation d'électricité photovoltaïque».

d'adopter le plan de financement prévisionnel suivant :

Installation de panneaux photovoltaïques	
Villes d'Albi, Arthès, Lescure d'Albigeois et Saint-Juéry (30 %)	43 200 €
Agence de l'Eau (30%)	43 200 €
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et ADEME (40%)	57 600 €
TOTAL	144 000 €

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

ATLAS NUMÉRIQUE DE LA BIODIVERSITÉ

26 / 172 - Mise en œuvre de l'Atlas de Biodiversité Communale

L'an deux mille dix sept, le vingt cinq septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 19 septembre 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Geneviève PEREZ
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Glawdys RAMADJI

26 / 172 - Mise en œuvre de l'Atlas de Biodiversité Communale

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 13 septembre 2017

Service pilote : Environnement

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue

Bruno LAILHEUGUE, rapporteur

L'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) auprès des communes, intercommunalités et parcs naturels régionaux intéressés par la démarche Atlas de Biodiversité Communale (ABC).

Ces ABC ont vocation à :

- sensibiliser et mobiliser les collectivités, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité;
- développer la connaissance de la biodiversité sur le territoire communal;
- identifier les enjeux spécifiques liés à la biodiversité locale et faciliter la mise en place de politiques communales les prenant en compte.

Les ABC consistent à réunir l'ensemble des acteurs locaux afin de les sensibiliser à la biodiversité du territoire communal et partager les connaissances déjà disponibles et, permettre à chacun de se mobiliser.

Ils offrent la possibilité pour la collectivité, grâce à l'amélioration des connaissances concernant les habitats naturels, la flore, la faune, d'identifier les actions à mettre en oeuvre pour protéger et valoriser la biodiversité.

Celle-ci peut ainsi élaborer des actions prenant en compte les enjeux en matière de biodiversité de son territoire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le principe d'engager un projet d'Atlas de Biodiversité Communale (ABC) et d'autoriser madame le Maire à participer à l'Appel à Manifestation d'Intérêt et dans ce cadre à solliciter une subvention auprès de l'Agence Française pour la Biodiversité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

Vu l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB),

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE

le principe d'engager un projet d' Atlas de Biodiversité Communale (ABC) sur le territoire de la commune d'Albi.

AUTORISE

madame le Maire à participer à l'Appel à Manifestation d'Intérêt et dans ce cadre à solliciter une subvention auprès de l'Agence Française pour la Biodiversité.

AUTORISE

Mme le maire ou son représentant à procéder à toutes les formalités et démarches nécessaires dans le cadre de cette démarche d' Atlas de Biodiversité Communale (ABC) et d'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par l'Agence Française pour la Biodiversité.

Nombre de votants: 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

ENERGIES

27 / 173 - Adhésion au dispositif d'achat groupé GAZ 4 mis en oeuvre par l'UGAP pour les besoins de fourniture de gaz naturel

L'an deux mille dix sept, le vingt cinq septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 19 septembre 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Geneviève PEREZ
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Glawdys RAMADJI

ENERGIES

27 / 173 - Adhésion au dispositif d'achat groupé GAZ 4 mis en oeuvre par l'UGAP pour les besoins de fourniture de gaz naturel

référence(s) :

Service pilote : Patrimoine privé communal

Autres services concernés :

Bâtiments et énergies

Direction des affaires financières

Affaires juridiques

Elu(s) référent(s) : Patrick Béteille

Patrick BÉTEILLE, rapporteur

Les tarifs réglementés de vente (TRV) du gaz naturel ont été supprimés le 31 décembre 2014 pour les sites consommant plus de 200 000 kwh/an (11 sites pour la ville d'Albi), et le 31 décembre 2015 pour les sites consommant entre 30 000 et 200 000 kwh/an (52 sites pour la ville d'Albi) nécessitant pour les collectivités comme la notre de procéder à une mise en concurrence des opérateurs fournisseurs de gaz naturel.

Par délibération n°32/159 du conseil municipal en date du 29 septembre 2014 vous aviez autorisé l'adhésion de la ville d'Albi au groupement de commande constitué par l'Union des groupements d'achats publics (UGAP - établissement public industriel et commercial de l'État créé par le décret 85-801 du 30 juillet 1985) pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel avec relève semestrielle et relève mensuelle.

Les marchés attribués en 2015 par le groupement de commande avaient permis à notre collectivité de bénéficier d'un gain moyen par rapport aux tarifs régulés de vente (TRV) proposés par le fournisseur historique de 7,90 € TTC / Mwh pour 65 sites concernés par la relève semestrielle, et un gain moyen par rapport aux TRV de 8,40 € TTC / Mwh pour les 7 sites assujettis à la relève mensuelle. Les économies faisait ressortir un gain annuel légèrement supérieur à 60 000 € TTC du fait de la participation au groupement de commande.

Les marchés sont conclus pour trois années et s'achèveront en 2018.

L'UGAP propose aux collectivités de s'engager dès à présent à adhérer à la prochaine mise en concurrence (convention Gaz 4) en vue de la conclusion d'un accord-cadre multi-attributaires.

Les prestations de fourniture en gaz naturel des marchés ne pourront débuter qu'à compter du 1^{er} juillet 2018.

L'engagement de la collectivité porte sur la participation à la consultation UGAP, à savoir communication de l'ensemble des informations sur ces besoins et consommations et la signature du (ou des) marché(s) avec le(s) prestataire(s) retenus par l'UGAP à l'issue de sa consultation.

Le(s) marché(s) conclu(s) sur le fondement des accords-cadres aura(ont) une durée courant de sa(leur) notification jusqu'au 30/06/2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la directive européenne n° 2003/55/CE du 26 juin 2003 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

VU la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie,

VU l'article 26-II de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics prévoyant que les acheteurs, lorsqu'ils acquièrent des fournitures et des services auprès d'une centrale d'achat au sens du même article, sont dispensés de leurs obligations en matière de publicité et de mise en concurrence ;

VU l'article 26-I-2 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics prévoyant qu'une centrale d'achat peut passer des marchés publics destinés à des acheteurs.

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

l'adhésion au dispositif d'achat groupé GAZ 4 mis en oeuvre par l'UGAP pour les besoins de fourniture de gaz naturel, et autorise le maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

AFFAIRES GÉNÉRALES

28 / 174 - Décisions du Maire

L'an deux mille dix sept, le vingt cinq septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 19 septembre 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Geneviève PEREZ
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Glawdys RAMADJI

28 / 174 - Décisions du Maire

référence(s) :

Service pilote : Direction générale de services

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

Par délibération en date du 4 avril 2014, Mme le Maire a été chargée par délégation du conseil municipal de prendre des décisions en vertu des dispositions prescrites à l'article L 2122.22 du code général des collectivités territoriales. Elle a de même été autorisée, par la même assemblée, de charger par arrêté, un ou plusieurs adjoints, conseillers municipaux délégués et conseillers municipaux ayant reçu délégation de compétence pour un secteur déterminé, de prendre en son nom, en cas d'empêchement tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui a été donné délégation.

Il est demandé de prendre acte de la liste des décisions prises dans la liste jointe en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L 2122.22 du code général des collectivités territoriales,

VU l'ensemble des décisions prises par le maire,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE

de l'ensemble des décisions figurant en annexe de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

AFFAIRES GÉNÉRALES

29 / 175 - Installation d'un conseiller municipal : Madame Dominique Pechdo en remplacement de monsieur Christophe Ramond

L'an deux mille dix sept, le vingt cinq septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 19 septembre 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Naïma MARENGO donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Geneviève PEREZ
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Pierre-Marie SENES, Glawdys RAMADJI

AFFAIRES GÉNÉRALES

29 / 175 - Installation d'un conseiller municipal : Madame Dominique Pechdo en remplacement de monsieur Christophe Ramond

référence(s) :

Service pilote : Affaires générales

Autres services concernés :

Tous services

Elu(s) référent(s) :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

Par courrier reçu le 22 septembre 2017, Monsieur Christophe RAMOND m'a informée de sa démission du mandat de conseiller municipal de la Ville d'Albi.

En application de l'article L270 du Code électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Par conséquent, madame Dominique PECHDO a été appelée en remplacement de Monsieur Christophe Ramond.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article L 270 du code électoral,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE

de l'installation de madame Dominique PECHDO.

DIT QUE

Madame Dominique PECHDO est membre des commissions Ressources -Organisation et Environnement Mobilité.

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

CULTURE

30 / 176 - Patrimoine Mondial - Comité de Bien - Représentants de la ville d'Albi - Modification

L'an deux mille dix sept, le vingt cinq septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Mme Le Maire en date du 19 septembre 2017,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Naïma MARENGO donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Geneviève PEREZ
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Bruno CRUSEL
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Membre(s) absent(s) :

Glawdys RAMADJI

CULTURE

30 / 176 - Patrimoine Mondial - Comité de Bien - Représentants de la ville d'Albi - Modification

référence(s) :

Service pilote : Direction Culture - Patrimoine - Relations Internationales

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Stéphanie Guiraud Chaumeil

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

Par délibération du 30 mars 2009, la ville d'Albi a instauré une instance de gouvernance locale co-présidée par le maire d'Albi et le préfet du Département, dénommée « Comité de Bien », dont le rôle est de veiller au maintien de la Valeur universelle exceptionnelle de la cité épiscopale d'Albi, inscrite en 2010 sur la Liste du patrimoine mondial et de suivre la mise en œuvre des actions du plan de gestion.

Par délibération du 30 juin 2014, le conseil municipal a arrêté la liste des élus municipaux devant siéger au comité de Bien de la Cité épiscopale d'Albi comme suit :

- le conseiller municipal délégué au patrimoine et à l'inscription de la Cité épiscopale d'Albi au patrimoine mondial ;
- l'adjoint au maire délégué aux sports, au tourisme, à la promotion et aux actions événementielles ;
- l'adjoint au maire délégué à l'urbanisme et à l'esthétique urbaine ;
- l'adjoint au maire délégué à la culture ;
- l'adjoint au maire délégué au développement durable ;
- un élu désigné par l'opposition : Catherine Biau
- le conseiller municipal délégué à la coopération décentralisée et à l'occitanie ;
- le conseiller municipal délégué aux relations internationales

Je vous propose de modifier cette liste comme suit :

- le conseiller municipal délégué au patrimoine et à l'inscription de la Cité épiscopale d'Albi au patrimoine mondial ;
- l'adjoint au maire délégué aux sports, au tourisme, à la promotion et aux actions événementielles ;
- l'adjoint au maire délégué à l'urbanisme et à l'esthétique urbaine ;
- l'adjoint au maire délégué à la culture ;
- l'adjoint au maire délégué au développement durable ;
- un élu désigné par l'opposition : Catherine Biau
- le conseiller municipal délégué à la coopération décentralisée et aux relations internationales.
- le conseiller municipal délégué aux parcs et jardins, aux fontaines et aux rivières, aux bases de loisirs et aux aménagements urbains de proximité dans les quartiers.
- l'élu au quartier Grand Centre

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le plan de gestion de la Cité épiscopale,

VU la délibération du 30 mars 2009 instaurant le comité de bien de la cité épiscopale d'Albi,

VU la délibération du 30 juin 2014,

VU la délibération du 7 novembre 2016,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARRÊTE

la liste des élus municipaux devant siéger au comité de bien de la Cité épiscopale d'Albi comme suit :

- le conseiller municipal délégué au patrimoine et à l'inscription de la Cité épiscopale d'Albi au patrimoine mondial ;
- l'adjoint au maire délégué aux sports, au tourisme, à la promotion et aux actions événementielles ;
- l'adjoint au maire délégué à l'urbanisme et à l'esthétique urbaine ;
- l'adjoint au maire délégué à la culture ;
- l'adjoint au maire délégué au développement durable ;
- un élu désigné par l'opposition : Catherine Biau
- le conseiller municipal délégué à la coopération décentralisée et aux relations internationales.
- le conseiller municipal délégué aux parcs et jardins, aux fontaines et aux rivières, aux bases de loisirs et aux aménagements urbains de proximité dans les quartiers.
- l'élu au quartier Grand Centre

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services